

COUR DE TIPASA

# CONFIRMATION DES PEINES PRONONCÉES CONTRE ZOUKH

Page 5

FUYANT UNE TENTATIVE  
D'AGRESSION À ORAN

UN ÉTUDIANT  
ÉCRASÉ PAR  
UNE VOITURE

Page 16

ISSN : 1112-7449  
**MIDI**



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 4196 | Mardi 16 février 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

COVID-19 EN ALGÉRIE

**183**  
NOUVEAUX  
CAS ET **4** DÉCÈS  
EN 24 HEURES

Page 16

## DISSOLUTION DE L'APN

# LA FIN D'UNE ÉPOQUE

Page 3



- Ce que dit la Constitution
- Sofiane Djilali évoque la date de "législatives anticipées"
- Fenniche : "Le Président applique son programme dans la transparence"
- Le chef de l'État reçoit Ahmed Laraba

CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19

# Prorogation du confinement dans 19 wilayas

*Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a décidé dimanche, un allègement des mesures de confinement partiel prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.*



Les principales nouvelles mesures prises sont :

- La mesure de confinement partiel à domicile de 22h jusqu'au lendemain à 5 h du matin est applicable dans les dix-neuf wilayas ;
- L'ouverture des marchés de vente de véhicules d'occasion autorisée tous les quinze (15) jours ;
- La levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 h concernant les établissements exerçant dans plusieurs activités commerciales ;
- La levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement ;
- L'ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs ;
- La reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes ;
- L'ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire ;

## Texte intégral

En application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale et au terme des consultations avec le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus et l'autorité sanitaire, le Premier ministre Abdelaziz Djerad a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19.

Soutenue par la démarche basée sur la prudence, la progressivité et la flexibilité engagée par les pouvoirs publics et s'inscrivant toujours dans l'objectif de préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du coronavirus, ces mesures visent à ajuster le dispositif de protection et de prévention en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique. Ces mesures se déclinent comme suit :

### Confinement partiel à domicile :

La mesure de confinement partiel à domicile sera réaménagée et prorogée, pendant une durée de quinze (15) jours, comme suit :

- La mesure de confinement partiel à domicile de 22 h jusqu'au lendemain à 5 h du matin est applicable dans les dix-neuf (19) wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel-Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdès, El-Tarf, Tissemsilt, Aïn-Témouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les vingt-neuf (29) wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Oum el-Bouaghi, Béjaïa, Béchar, Tamanrasset, Tiaret, Djelfa, Sétif,

Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El-Bayadh, Illizi, Bordj-Bou-Arréridj, Tindouf, El-Oued, Khenchela, Souk-Ahras, Tipaza, Mila, Aïn-Defla, Naâma et Ghardaïa.

Ces mesures de confinement sont applicables, à partir du lundi 15 février 2021.

Les walis peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toute mesure qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination.

### Activités sociales et économiques :

La levée partielle de la mesure de fermeture des marchés de vente des véhicules d'occasion sur l'ensemble du territoire national.

L'ouverture des marchés de ventes des véhicules d'occasion sera autorisée tous les quinze (15) jours et soumise aux mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection sanitaires ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

La levée de la mesure de limitation du temps d'activité à 21 h concernant les établissements exerçant les activités suivantes :

- le commerce des appareils électroménagers ;
- le commerce d'articles ménagers et de décoration ;
- le commerce de literies et tissus d'ameublement ;
- le commerce d'articles de sport ;
- le commerce de jeux et de jouets ;
- les lieux de concentration de commerces ;
- les salons de coiffure pour hommes et pour femmes ;
- les pâtisseries et confiseries ;
- les cafés, restaurations et fast-food.

La levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement.

Cette mesure demeure soumise au dispositif préventif d'accompagnement, devant être mis en place par les commerçants concernés comprenant, notamment :

- l'organisation des accès et le respect de l'espacement et la distanciation physique, tout en limitant le nombre de personnes à 50 % des capacités d'accueil ;
- l'obligation du port du masque de protection ;
- l'affichage des mesures barrières et de prévention ;

- l'installation de paillasses de désinfection aux entrées ;

- la mise à la disposition des usagers et des clients de produits désinfectants, notamment les gels hydro-alcooliques ;

- le nettoyage et la désinfection quotidienne des locaux et des lieux.

Les responsables et gérants des établissements sont également tenus, sous leur responsabilité, d'appliquer et de faire respecter les règles d'hygiène et les mesures de prévention et de protection ainsi que les protocoles sanitaires édictés par les pouvoirs publics en la matière.

Toutefois, les walis pourront procéder à leur fermeture immédiate en cas d'infraction aux mesures édictées dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.

L'ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs et ce, travers les protocoles sanitaires qui leur sont dédiés et adoptés par le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus.

La reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes et ce, dans le respect des protocoles sanitaires qui leur sont dédiés et adoptés par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie. Il y a lieu de rappeler que l'activité d'hébergement demeure limitée à 50 % des capacités d'accueil.

L'activité des dortoirs est également autorisée dans la limite à 50 % des capacités d'accueil et dans le strict respect des mesures de prévention et de protection sanitaires.

Des inspections inopinées pour s'assurer de l'observation du dispositif mis en place seront menées par les services de contrôle habilités qui pourront procéder à leur fermeture immédiate en cas d'infraction aux mesures édictées dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.

Les responsables et gérants de ces établissements sont également tenus, sous leur responsabilité, d'appliquer et de faire respecter les règles d'hygiène et les mesures de prévention et de protection ainsi que les protocoles sanitaires édictés par les pouvoirs publics en la matière.

La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection sanitaires ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

### Mosquées :

Il est procédé à l'ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national et ce, dans le strict respect des mesures et

protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la propagation du coronavirus, notamment le dispositif préventif d'accompagnement, mis en place pour les mosquées, comprenant notamment :

- l'interdiction d'accès aux femmes, aux enfants de moins de quinze (15) ans et aux personnes présentant une vulnérabilité sanitaire ;
- la fermeture des lieux d'ablutions ;
- le port obligatoire du masque de protection et l'utilisation de tapis de prière personnel ;
- le respect de la distanciation physique entre les fidèles d'au moins, un mètre et demi ;
- l'affichage des mesures barrières et de prévention ;
- l'organisation des accès de façon à respecter l'espacement et la distance physique ainsi que l'aménagement de l'entrée et de la sortie selon un sens unique de circulation, pour éviter les croisements des fidèles ;
- la mise à la disposition des fidèles de gel hydro-alcoolique ;
- l'interdiction de l'utilisation des climatiseurs et des ventilateurs ;
- l'aération naturelle et la désinfection régulière des mosquées.

L'ouverture programmée des mosquées doit se faire sous le contrôle et la supervision des directeurs de wilaya des affaires religieuses et des wakfs, à travers les fonctionnaires de la mosquée et les comités des mosquées, et ce, en étroite coordination avec les services de la Protection civile et des APC et le concours des comités de quartiers et du mouvement associatif local. Les walis peuvent, en outre, prendre des mesures de prévention et de protection, en tant que de besoin, par arrêté et procéder à des inspections inopinées pour s'assurer de l'observation du dispositif mis en place. Ils pourront, toutefois, procéder à leur fermeture immédiate en cas d'infraction aux mesures édictées dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.

Djamaâ El-Djazaïr continue d'accueillir les fidèles pour les cinq prières uniquement.

### Regroupements et rassemblements publics :

La prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncision et autres événements tels que les regroupements au niveau des cimetières.

La prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

Les walis veilleront au respect de cette interdiction et de l'application des sanctions réglementaires à l'encontre des contrevenants ainsi que les propriétaires des lieux accueillant ces regroupements. Enfin, le gouvernement réitère ses appels en direction des citoyens afin de poursuivre leur mobilisation et la discipline et renforcer les mesures de prudence pour lutter contre la propagation de cette épidémie et relever ce défi sanitaire, en respectant toujours les mesures barrières préconisées, telles que la distanciation physique, le port du masque obligatoire et le lavage fréquent des mains.

DISSOLUTION DE L'APN

# La fin d'une époque

*Les jours de l'Assemblée populaire nationale (APN) seraient désormais comptés. C'est ce qu'a, en tout cas, affirmé le président du Front El Moustakbel, Abdelaziz Belaïd, dans de multiples déclarations aux médias.*

PAR KAMEL HAMED

**A**bdelaziz Belaïd, qui s'exprimait au sortir de l'audience accordée par le président de la République, Abdelaziz Tebboune, samedi après-midi au siège de la présidence de la République, a indiqué avoir "compris que le chef de l'État compterait dissoudre au plus vite l'APN". Une question de jours à en croire le chef de file du Front El Moustakbal. Si cette information se confirme, ce serait une grande surprise et cette décision prendrait à contre-pied tous les observateurs et les analystes de la scène politique nationale. C'est le timing de la décision qui pourrait prendre Tebboune qui expliquerait cette surprise et non le contenu en lui-même. En effet la dissolution de l'APN était actée depuis belle lurette. Le Président Tebboune n'a jamais caché son intention de dissoudre la chambre basse du Parlement. Il l'a, au contraire, soutenu à maintes reprises, dans ses déclarations. Par contre, tous les analystes s'attendaient à ce que cela se fasse après l'adoption, par les deux chambres du Parlement, de la loi organique portant régime électoral qui fait actuellement l'objet d'un grand débat. L'avant-projet de loi relatif à la loi électorale a été, pour rappel, envoyé aux partis politiques à l'effet de l'examiner et d'apporter leurs propositions pour enrichissement de ce texte juridique. Ce dernier, élaboré par la commission Laraba,



est actuellement entre les mains de la présidence de la République qui va se pencher sur les propositions des partis politiques. Tous les analystes, et même les partis politiques, s'attendaient à ce que le texte de loi soit soumis à l'approbation de l'APN et du Conseil de la Nation avant qu'il ne soit promulgué. Et c'est à l'issue de cette procédure que le chef de l'État procéderait à la dissolution de l'APN. Si le Président dissout l'Assemblée, c'est, peut-être, dans le but d'éviter que cette Assemblée, considérée à l'unanimité comme illégitime puisque "issue de la fraude électorale" selon les propos de plusieurs partis politiques, saisisse cette opportunité de l'examen du projet de loi à l'effet de surenchérir ou de faire une campagne électorale avant la lettre.

En somme, le Président Tebboune couperait ainsi l'herbe sous les pieds des partis politiques représentés dans cette

Assemblée. Dans le cas où cette information se confirmerait dans les prochains jours, ce serait donc au président de la République de légiférer par ordonnance. Les dispositions de la Constitution donnent cette prérogative au chef de l'État. En tout cas, cette dissolution marquera la fin d'une époque à jamais enterrée par la révolution du 22 février 2019. En effet ; c'est incontestablement le "hirak" qui est à l'origine de ce remue-ménage politique ou la dissolution de l'Assemblée dominée par le FLN et le RND, les deux bras politiques de la "issaba", était une condition sine qua non pour le changement et l'avènement d'une nouvelle ère politique. Les prochaines élections législatives anticipées, qui auront probablement lieu avant le début de l'été, traceront à coup sûr une nouvelle carte politique.

K. H.

## Ce que dit la Constitution

Concernant la dissolution du Parlement, constitué de deux chambres, le Conseil de la Nation (Sénat) et l'APN, il convient de préciser que seule cette dernière (chambre basse du Parlement) peut-être dissoute par le président de la République, selon les termes de l'article 151 de la Constitution qui ne fait mention à aucun moment de la possibilité du chef de l'État de dissoudre le Conseil de la Nation. L'article 151 de la loi fondamentale stipule : "Le président du Conseil de la Nation, le président de l'Assemblée populaire nationale, le président de la Cour constitutionnelle et le

Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, consultés, le président de la République peut décider de la dissolution de l'Assemblée populaire nationale ou d'élections législatives anticipées."

Si le Président opte pour une dissolution de l'APN, le mandat des députés en poste prend fin immédiatement après l'annonce de la dissolution. La chambre basse du Parlement sera vacante durant toute la période allant de la dissolution à l'élection d'une nouvelle assemblée, ce qui peut durer six mois.

Mais, si le Président opte pour

l'organisation d'élections législatives anticipées, les élus actuels resteront en poste jusqu'à l'élection d'une nouvelle assemblée. "Dans les deux cas, les élections législatives ont lieu dans un délai maximal de trois (3) mois. Dans le cas où ces élections ne peuvent être organisées dans les délais prévus en raison d'une impossibilité quelconque, ce délai peut être prorogé d'une durée maximale de trois (3) mois après avis de la Cour constitutionnelle", précise l'article 151 de la Constitution.

R. N.

LÉGISLATIVES ANTICIPÉES

## Sofiane Djilali évoque la date du mois de juin

PAR CHAHINE ASTOUATI

Premier chef de parti à être reçu par le président de la République, depuis son retour d'Allemagne vendredi passé, le président de Jil Jadid, Sofiane Djilali, a retenu de sa rencontre avec Abdelmadjid Tebboune, ainsi que celles d'ailleurs tenues avec les différentes formations politiques, "une réelle volonté de donner un nouveau souffle au travail politique en Algérie" a-t-il souligné, hier, lors de son passage sur les ondes de la Radio nationale.

"Le président de la République, immédiatement après son retour de traitement, a commencé à travailler sérieusement, d'autant plus qu'il y a un grand nombre d'événements qui attendent les Algériens", ajoutera-t-il, en substance.

Sur la perspective des législatives anticipées, il a insisté à dire que "la classe politique attend le lancement de la loi électorale pour enfin connaître les règles du jeu politique, afin que tous les partis soient assurés que cette loi assurera la transparence et l'intégrité du processus électoral",

estimant que ces institutions n'ont "aucune crédibilité et aucune légitimité, nous devons donc nous diriger vers la formation d'institutions propres qui ont une légitimité". Mettant en avant la feuille de route tracée par le Président Tebboune, Sofiane Djilali y entrevoit "une porte ouverte à l'écoute des partis d'opposition afin d'opérer le changement exigé par les Algériens", jugeant de ce fait "nécessaire de changer les institutions élues qui représentent encore l'ancien régime". Enfin, et annonce non de moindre impor-

tance, le chef de Jil Jadid, a affirmé que le président de la République a laissé "entrevoir la date du mois de juin, pour la tenue des législatives anticipées".

Il conclura, nourrissant l'espoir que l'État dirigé par Abdelmadjid Tebboune "réunisse les Algériens en prêtant attention aux détenus d'opinion et que le Président prenne des mesures fortes à l'occasion du deuxième anniversaire du mouvement populaire pour redonner confiance aux algériens".

C. A.

KAMAL FENNICHE :

## "Le Président applique son programme politique dans la transparence"

Le président du Conseil constitutionnel, Kamal Fenniche, a salué la démarche du président de la République envers tous les acteurs de la scène politique nationale.

Accueilli au forum de la Radio algérienne, hier, Kamal Fenniche a affirmé que le "président de la République poursuit l'application de son programme politique dans la transparence à travers l'ouverture des portes de dialogue avec les chefs des partis politiques". S'exprimant sur la révision de la loi électorale, Kamal Fenniche a fait savoir que les "consultations des différentes formations politiques et la société civile à propos de la mouture de l'avant-projet s'inscrivent dans la pratique démocratique telle que souhaitée par le Président Tebboune".

Revenant sur la nouvelle Constitution, l'invité du Forum assure que la dernière "révision du texte fondamental a jeté les bases de la nouvelle Algérie revendiquée par le hirak et promise par le Président".

## RÉVISION DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AU RÉGIME ÉLECTORAL.

### Ahmed Laraba reçu par le chef de l'État

Abdelmadjid Tebboune, président de la République, a reçu lundi Ahmed Laraba, président de la Commission nationale chargée de l'élaboration du projet de révision de la loi organique relative au régime électoral. Selon un communiqué de la présidence de la République, Ahmed Laraba, qui était accompagné des autres membres de la commission, a présenté une communication concernant ce projet devant le Président Tebboune. En septembre 2020, le président de la République avait installé le professeur Ahmed Laraba à la tête de la Commission nationale chargée de l'élaboration du projet de révision de la loi organique relative au régime électoral.

R. N.

ATTRIBUTION DE PERMIS  
D'EXPLOITATION DES  
GISEMENTS AURIFÈRES

## Vers la création de 1.200 emplois directs à Illizi et Tamanrasset

Une panacée au chômage dans le Grand Sud ? L'exploitation légale des gisements aurifères, notamment à Tamanrasset et Illizi, ouvre la voie aux jeunes chômeurs de la région.

C'est ce qu'a laissé entendre, hier, le chef de projet de l'exploitation minière et artisanale au ministère des Mines, Bouzar Saaidi, au micro de la Chaîne 3.

L'"invité de la Rédaction" a, ainsi, annoncé que "218 permis d'exploitation d'or ont été attribués par le ministère des mines aux jeunes de Tamanrasset et d'Illizi". Il explique qu'à travers cette démarche, les autorités comptent substituer l'exploitation "artisanale et légale à celle anarchique et illicite faite par des étrangers et des Algériens".

Bouzar Saaidi expliquera qu'une telle stratégie "permettra, à court terme, d'absorber le chômage, avec la création de 1.200 postes d'emploi directs et d'augmenter la production d'or à 250 kg/an", a-t-il indiqué.

Par ailleurs, et outre son impact direct, elle permettra aux autorités de lutter contre l'exploitation illicite, M. Saaidi expliquant qu'"avec cette opération on aura une occupation du terrain et une sécurisation des lieux par les services de sécurité, pour bloquer totalement l'exploitation illicite de la cette ressource".

### "Atteindre une production de 250 kg en 2021"

Le secteur des Mines a élaboré un programme pour augmenter la production aurifère nationale, afin de couvrir la demande sur ce métal précieux. "L'objectif est d'atteindre une production de 250 kilogrammes pour ce 2021", a déclaré le ministre des Mines, Mohamed Arkab.

Intervenant sur les ondes de la Radio algérienne internationale, le ministre a annoncé qu'une nouvelle feuille de route "contenant 7 phases a été élaborée de manière à participer efficacement au développement économique national, du secteur des mines, impliquant ainsi les compétences des jeunes et renforcer le volet de la formation autour des périmètres choisis dans les régions concernées". Le ministre a fait savoir que "plus de 118 périmètres ont été sélectionnés, ils seront attribués aux jeunes des régions, aux sociétés, aux entreprises et micro-entreprises". Il a ajouté, "nous avons distribué aux jeunes des permis d'exploitation lors de notre sortie de travail la semaine passée, incluant, tout un programme autour de cette opération de formation afin qu'ils puissent exploiter efficacement ces périmètres".

Arkab annonce que le but recherché est d'augmenter la production nationale actuelle de l'or, "qui n'a pas dépassé l'année passée 58 kilogrammes. Nous ambitionnons pour cette phase d'atteindre les 250 kilogrammes et pourquoi pas d'ici à 2023 atteindre une production de 500 kilogrammes", conclut-il.

R. N.

## MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

# La flambée des prix se poursuit

*Les prix des matériaux de construction ne connaissent plus de stabilité. Ils continuent de flamber, dépassant les prévisions les plus pessimistes.*

PAR IDIR AMMOUR

Cette situation, qui a fini par s'inscrire dans la durée, pénalise aussi bien les opérateurs de la filière que les auto-constructeurs. Les raisons sont multiples. Selon certains commerçants, cette hausse serait due à la dévaluation du dinar, à la stagnation des marchés et à l'arrêt de l'importation affectés par la pandémie du Covid-19. Une virée à travers les lieux dédiés à ce commerce nous a permis de confirmer cette hausse des prix et de constater que la demande est à son plus bas niveau selon les gérants de dépôts rencontrés. En effet, il y a lieu de signaler que le quintal de ciment n'est pas tombé au-dessous de la barre des 950 DA depuis plusieurs mois. L'autre produit concerné par cette flambée des prix est le fer à béton, tous calibres confondus. On a enregistré des augmentations de l'ordre de 25 % sur les prix du fer et du bois. Ainsi, le coût du rond à béton de 12 millimètres, est passé de 4.000 à 4.900 DA le quintal. Idem pour le fer de 8 millimètres qui plafonne à 9.500 DA, alors que son coût n'excédait guère les 5.300 DA. Le rond à béton de 10 millimètres est vendu à 5.300 DA le quintal alors que le fer de 6 millimètres est, quant à lui, cédé à 10.400 DA. C'est la déception au sein de la corpora-



tion les promoteurs et autres entrepreneurs versés dans la construction (habitat et travaux publics), sans oublier les auto-constructeurs, plongés dans l'incompréhension devant cette situation et indignés par la passivité des autorités. La spéculation sur ces produits semble être généralisée et une source généralement bien informée va jusqu'à affirmer qu'elle serait préméditée. Il est vrai, cependant, qu'aujourd'hui, cette forme commerciale insidieuse a touché l'ensemble les rouages de l'économie algérienne, laquelle n'est plus confrontée aux petits marchands à la sauvette, mais fait face à une faune de prédateurs qui pra-

tique l'informel de haute voltige. Beaucoup d'opérateurs immobiliers annoncent d'ores et déjà des retards considérables en ce qui concerne la livraison des programmes de construction injectés par les pouvoirs publics. Les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics pointent du doigt, en plus des restrictions drastiques sur les importations, la conjugaison d'une forte spéculation et de l'absence de toute forme de contrôle de la part des services spécialisés du ministère du Commerce. Désseparées, ces entreprises appellent les pouvoirs publics à assumer leur rôle de régulation.

I. A.

RÉTENTION DE STOCKS, DISSIMULATION DE PRODUITS, VENTES CONDITIONNÉES...

## Les pharmaciens boycottent les distributeurs

PAR RACIM NIDAL

Le Syndicat national des pharmaciens d'officines (Snapo) attire l'attention des autorités concernées sur la grogne des pharmaciens face au manque de médicaments depuis plusieurs semaines.

Le Snapo donne comme exemple de cette grogne l'appel, lancé par un groupe de pharmaciens adhérents au Snapo de la région de Constantine, au boycott des distributeurs qui a été exprimé avant-hier dimanche 14 février 2021

"L'appel lancé sur les forums du bureau de wilaya géré en groupe fermé ouvert exclusivement aux pharmaciens d'officine, a connu un écho très favorable de la part des pharmaciens concernés. Il est à noter que les pharmaciens se plaignent du manque de médicaments depuis plusieurs semaines".

Le bureau national du Snapo a recensé au 31 décembre 2021 pas moins de "335 spécialités de médicaments en rupture", indique un communiqué du Snapo.

Pour le syndicat, ce "mouvement exprime la colère et le désarroi des pharmaciens et a connu les encouragements et l'enthousiasme de nombreux pharma-

ciens des autres wilayas, il est marqué par une expression de colère qui consiste à ne pas passer de commandes de médicaments".

Les premières "estimations en matière d'adhésion à ce mouvement annoncées par notre bureau Snapo de Constantine sont de 70 %, les fax et les appels des grossistes sont restés donc sans réponse au cours de cette journée. Cette action est venue en protestation aux problèmes d'approvisionnement que connaissent les pharmaciens et aux multiples dérives constatées dans le secteur de la distribution : rétention des stocks, dissimulation des produits, ventes conditionnées, ventes concomitantes, ségrégation entre pharmaciens, pratiques anti-déontologiques, etc, mais surtout une expression de colère contre les ruptures"... ajoute le communiqué.

Le Snapo précise également que le mouvement a "été salué par les pharmaciens, et va se renouveler chaque semaine le même jour de semaine durant plusieurs semaines". Selon ce syndicat, de nombreux "pharmaciens appartenant aux autres régions ont salué l'initiative de leurs confrères, et les appels se multi-

plient pour que cette action qui a tout l'air d'une grève blanche e généralise à tout le territoire national".

Le bureau national "tient à rappeler que les pharmaciens d'officine vivent une situation insupportable, et que le marché du médicament n'arrête pas de se dégrader, surtout concernant la disponibilité des médicaments et l'approvisionnement des officines. Les pharmaciens sont dans la plupart des cas, incapables de répondre à la détresse des malades face à ces ruptures récurrentes et dont la liste ne cesse de s'allonger", ajoute-t-on.

Le Snapo rappelle que le "décret portant organisation et fonctionnement des établissements pharmaceutiques a été pré-senté au gouvernement sans concertation des pharmaciens d'officine, notamment le Snapo, alors que ce texte était très attendu depuis des années, et ne comprend en son sein aucune disposition déontologique pour les établissements de distribution, ce qui donne au fonctionnement de ces entreprises un caractère purement commercial et lucratif".

R. N.

COUR DE TIPASA

# Confirmation des peines prononcées contre Zoukh

La cour de Tipasa a confirmé avant-hier en appel les jugements rendus en première instance condamnant à des peines de deux fois 4 ans et 5 ans de prison ferme, l'ancien wali d'Alger, Abdelkader Zoukh poursuivi dans des affaires de corruption.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Le verdict dans cette affaire a été rendu suite à l'audience tenue le 6 février dernier, lors de laquelle le parquet a requis des peines de 10 à 15 ans de prison ferme contre l'ancien wali d'Alger pour des affaires impliquant des membres de la famille de l'ancien Directeur général de la Sécurité nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, le président de l'ex-FCE, Ali Haddad, l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout et des membres de sa famille. Abdelkader Zoukh purge actuellement une peine de prison prononcée à son endroit décembre dernier par le tribunal de Tipasa qui l'a condamné à des peines de 4, 4 et 5 ans de prison ferme, assorties d'un amende d'1 million de dinars dans chacune des affaires pour lesquelles il est poursuivi, en plus de 10 millions de dinars de compensations pour les pertes subies par le Trésor public.

Il a été également interdit d'occuper des postes de responsabilité au sein de l'État et de se porter candidat pour des postes politiques pendant 5 ans après l'expiration de sa peine.

Zoukh a été poursuivi en tant que principal accusé dans l'affaire de la famille de Abdelghani Hamel (son épouse, son fils Chafik et sa fille Chahinez), pour "dilatation délibérée de deniers publics par un fonctionnaire, utilisation illégale de biens et de deniers publics qui lui ont été confiés en vertu de sa fonction, abus de fonction et violation des lois et règlements dans le but d'obtention d'avantages pour un tiers".

Pour ce qui des charges retenues contre Zoukh dans l'affaire de Ali Haddad, l'ancien président du FCE (témoin dans



l'affaire), elles portent sur "abus de fonction et octroi d'indus privilèges".

Dans l'affaire relative à l'octroi de privilèges à la famille Mahieddine Tahkout, Zoukh a été poursuivi pour "octroi délibéré de privilèges non justifiés à un tiers lors de la conclusion d'un marché et d'accords illégaux, corruption dans l'attribution de marchés publics et de contrats, dilapidation de deniers publics, abus de fonction, conflit d'intérêts, agrément d'exonérations fiscales et de réductions sans justificatif légal".

L'affaire de la famille Hamel remonte à 2014, lorsque celle-ci a bénéficié d'indus privilèges, dont un foncier d'investissement de 7.128 m<sup>2</sup>, dans la zone de Bab-Ezzouar, et d'un logement social participatif à Ouled-Fayet, au profit de Hamel Chahinez, fille de l'ancien DGSN, outre l'octroi de 9 locaux commerciaux à Ouled-Fayet, au profit de sa femme, à un prix dérisoire. A cela s'ajoute l'octroi d'un logement social de type public locatif, à la cité Zerhouni-Mokhtar de Mohammadia, sans la réunion des conditions fixées pour y ouvrir droit.

Pour l'affaire Ali Haddad, les faits reprochés à l'ex-wali d'Alger ont causé d'énormes pertes en termes de foncier agricole, industriel et touristique ainsi qu'au Trésor public, en témoignant les enquêtes

menées par l'Inspection générale des finances, qui font état d'infractions flagrantes à la loi et aux dispositions légales réglementant les domaines de l'État, dans 9 dossiers d'investissement dans des projets "fictifs" non réalisés par Ali Haddad.

Il s'agit, entre autres, d'une assiette de plus de 39.300 m<sup>2</sup> dans la zone de Oued-Smar, pour la création d'un complexe industriel, dans une région initialement destinée à abriter un jardin public, ce qui est en infraction totale avec la loi sur l'affectation des assiettes foncières.

D'autres assiettes foncières ont été, également, indûment octroyées à Ali Haddad au niveau des communes de Hussein-Dey, Aïn-Benian, et Dar el-Beïda, notamment, une assiette de plus de 16.000 m<sup>2</sup> à Hussein-Dey et accaparement par Ali-Haddad de plusieurs terrains agricoles d'une superficie totale de 30.000 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'un complexe sportif au profit du club de football USMA.

Concernant l'affaire relative à l'octroi de privilèges à la famille Mahieddine Tahkout, il a été question notamment de la délivrance de décisions d'affectation concernant 15 arrêtés de droit de concession pour investissement dans un foncier industriel situés à Alger.

R. R.

SUBVENTIONS DU PAIN ET DU LAIT PAT L'ÉTAT

## Les minoteries et laiteries sous la loupe

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Les minoteries et laiteries seront dorénavant contraintes à plus de contrôle. Le ministère de l'Agriculture envisage de mettre fin à la spéculation et au détournement de la farine pour le pain et la poudre de lait subventionnés par l'État.

Le ministre de l'Agriculture, Abdelhamid Hamdani, a révélé avant-hier au cours d'une réunion d'évaluation, que "le gouvernement va mettre fin à certains abus constatés dans l'approvisionnement et la fixation des prix de produits dérivés du blé et du lait". Le ministre indique que dorénavant "les minoteries qui achètent le blé tendre hors fabrication du pain doivent le payer au prix du marché". Il rappelle que "l'État consacre 36 milliards de dinars en termes de subvention pour le

blé tendre destiné à la fabrication du pain et que ces subventions sont destinés à soutenir le pain à des prix dont les pouvoirs publics ont déjà fixé la marge". Ces opérateurs, qui bénéficient de largesses en termes de prix bas, ont failli à leur engagement en profitant des subventions pour transformer le blé tendre à d'autres fins comme vendre du fourrage à des prix élevés. Le département de Hamdani compte instituer un nouveau cahier des charges pour mieux contrôler le marché et en finir avec les pratiques de détournements et abus sur les subventions. La condition imposée est de ne pas détenir de quota supplémentaire afin de ne pas créer comme par le passé une pénurie en semoule et farine qui avaient défrayé la chronique. La même directive concerne le lait subventionné par l'État à hauteur de

40 milliards de dinars mais qui coûte près de 2 milliards de dollars d'importation et dont l'État prévoit de la réduire à 400 millions de dollars à l'horizon 2024. Pour le ministre "il n'est plus question de laisser ces deux produits hors contrôle" invitant les laiteries à se conformer aux prix pratiqués par le marché. Il a été constaté, ces derniers temps, que des laiteries utilisaient les subventions pour fabriquer des produits dérivés qu'ils écoulaient sur le marché alors que leurs prix réels sont en deçà des tarifs fixés par les pouvoirs publics. Le ministre a expliqué que d'autres produits agricoles, à l'instar de la pomme de terre, la tomate et l'ail, verront leurs semences fabriquées totalement en Algérie.

F. A.

PRIX DU PÉTROLE

## Le baril franchit la barre des 60 dollars

Le baril américain de WTI a franchi hier la barre des 60 dollars, ce qui n'avait plus été le cas en séance depuis le 20 février 2020, aux prémices de la pandémie, une hausse liée aux inquiétudes actuelles quant à l'offre.

Au moment où le Texas est en proie à une vague de froid qui pourrait selon les investisseurs peser sur la production, le baril de West Texas Intermediate pour livraison en mars grimpeait lundi de 2,19 % à 60,77 dollars dans les échanges électroniques en Asie, soit un plus haut depuis janvier 2020.

Le brut est orienté à la hausse depuis plusieurs mois du fait d'un regain d'optimisme quant aux perspectives pour l'économie mondiale, de l'espoir suscité par le vaste plan de relance américain, de la conviction selon laquelle le ralentissement du rythme des infections et le lancement des campagnes de vaccination permettra de renouer avec une forme de normalité, et donc d'encourager la demande. La semaine dernière, le Brent avait déjà franchi la barre des 60 dollars.

Les deux contrats ont pris 20 % depuis le début de l'année.

L'annonce saoudienne, le mois dernier, d'une baisse de la production en février et mars a également soutenu les cours.

Très récemment, le prix du WTI a aussi été dopé par les prévisions faisant état d'une possible baisse de la production au Texas du fait de la vague de froid qui a mis certains puits à l'arrêt, provoqué des coupures de courant et perturbé les transports.

"La vague de froid, les réductions saoudiennes supplémentaires, les promesses du plan de relance américain ont toutes un effet", a déclaré Vandana Hari, de Vanda Insights à Singapour.

"Mais le facteur le plus important, sur lequel les sceptiques ont fermé les yeux, c'est que le Covid est en train de refluer sur la planète, et ce depuis plus de quatre semaines déjà".

SONATRACH

## L'activité raffinage atteint d'"excellents" niveaux de production

Le groupe Sonatrach a annoncé hier que l'activité raffinage a atteint "d'excellents niveaux" de production des produits pétroliers, précisant avoir cessé ses importations du gasoil depuis le mois de mars 2020 et des essences depuis le mois d'août de la même année.

L'activité raffinage a atteint "d'excellents niveaux de production des produits pétroliers. Elle a réalisé des niveaux records de production de gasoil (9,5 millions de tonnes) et d'essences (3,4 millions de tonnes)", a indiqué la compagnie nationale des hydrocarbures dans un communiqué portant sur les réalisations accomplies durant l'année passée.

En 2020, l'activité raffinage de Sonatrach a enregistré une augmentation de 7,4 % des volumes de pétrole et de condensat traités par rapport à 2019, passant de 27,2 millions de tonnes à 29,1 millions de tonnes, a précisé la même source.

Cette augmentation a été favorisée notamment par la montée en cadence de la raffinerie d'Alger, ce qui a permis à Sonatrach de cesser ses importations de gasoil depuis le mois de mars 2020 et des essences depuis le mois d'août de la même année.

La Sonatrach a également exporté, pour la 1<sup>re</sup> fois depuis la dernière décennie, des volumes d'essences et de gasoil.

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
ETABLISSEMENT HOSPITALIER SPECIALISE SALIM ZEMIRLI  
LE NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE : 098716130000544

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES**  
**N° 01 /2021**

L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER SPECIALISE SALIM ZEMIRLI LANCE UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES PORTANT SUR L'APPROVISIONNEMENT EN GAZS ET FLUIDES MEDICAUX L'ANNEE 2021 EN LOT SEPARES.

**Lot n° 01**

- \* oxygène gazeux industriel
- \* oxygène gazeux médical
- \* acétylène santé
- \* protoxyde azote médical
- \* CO2 santé

**Lot n° 02 :**

**\*Lot n° 04 : oxygène liquide médical**

LES FOURNISSEURS NATIONAUX : AGREES PAR LES SERVICES DU MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE, INTERESSEES PAR LE PRESENT AVIS D'APPEL D'OFFRES PEUVENT RETIRER LE CAHIER DES CHARGES AUPRES DU BUREAU DES MARCHES DE L'HOPITAL CONTRE LE PAIEMENT DE LA SOMME DE TROIS MILLE DINARS (3 000.00 DA) AUPRES DU TRESORIER DE L'ETABLISSEMENT

LES OFFRES DOIVENT COMPORTER UN DOSSIER DE CANDIDATURE, UNE OFFRE TECHNIQUE ET UNE OFFRE FINANCIERE. LE DOSSIER DE CANDIDATURE, L'OFFRE TECHNIQUE ET L'OFFRE FINANCIERE SONT INSERES DANS DES ENVELOPPES SEPARÉES ET CACHETÉES. CES ENVELOPPES SONT MISES DANS UNE AUTRE ENVELOPPE CACHETÉE ET ANONYME DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES A :

« LA DIRECTION DE L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER SPECIALISE SALIM ZEMIRLI EL HARRACH  
»ROUTE DE BARAKI BP 171 EL-HARRACH »

**A - LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :**

- ✓ une déclaration de candidature selon le modèle joint en annexe signée, datée, cachetée et renseignée, sous peine d'élimination.
- ✓ une déclaration de probité selon le modèle joint en annexe signée, datée, cachetée et renseignée, sous peine d'élimination.
- ✓ Une copie des statuts pour les sociétés ;
- ✓ les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- ✓ les documents en cours de validité permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires :
  - a) capacités professionnelles : l'agrément des services du Ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière.
  - b) capacités financières : les bilans comptables des années 2017, 2018 et 2019 certifiés par les services des impôts, ainsi que les références bancaires.
  - c) capacité techniques : - pour les références professionnelles il y a lieu de présenter les attestations de bonne exécution
    - les cartes grises, les polices d'assurances et les PV de contrôle technique des véhicules spécifiques (aménagé pour le transport des obus O2, et bouteilles) destinés au transport des produits objet du présent cahier des charges.
    - l'autorisation de transport délivrée par le ministère des transports.

**B - L'OFFRE TECHNIQUE COMPREND :**

- ✓ La déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint signée, datée, cachetée et renseignée, sous peine d'élimination.
- ✓ Un mémoire technique comprenant une présentation de l'entreprise, le chiffre d'affaire des années 2017, 2018 et 2019, les moyens humains, les moyens de transports, la composition détaillée du produit proposé, sous peine d'élimination.
- ✓ Le présent cahier des charges paraphé par le soumissionnaire dans chaque page et portant la mention manuscrite lu et accepté dans la dernière page.
- ✓ les fiches techniques des produits proposés.
- ✓ Le certificat d'origine algérienne des produits délivrée par la chambre algérienne de commerce, s'il y a lieu.
- ✓ Engagement de délai de livraison exprimé en jours obligatoirement.

**C - L'OFFRE FINANCIERE COMPREND :**

- ✓ la lettre de soumission selon le modèle ci-joint signée, datée, cachetée et renseignée, sous peine d'élimination.
- ✓ le bordereau des prix unitaires (BPU) ; dument signé et daté par le soumissionnaire.
- ✓ le détail quantitatif et estimatif (DQE) ; dument signé et daté par le soumissionnaire

L'ENVELOPPE EXTERIEURE DOIT ETRE ANONYME ET DEVRA COMPORTER OBLIGATOIREMENT LA MENTION :

« À N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »  
« APPEL D'OFFRES N° 01 /2021 ».

- LA DUREE DE PREPARATION DES OFFRES EST FIXEE A 15 JOURS A COMPTER DE LA PREMIERE PARUTION DE L'AVIS DANS LE BOMOP OU LA PRESSE.
- LE DEPOT DES OFFRES AURA LIEU LE DERNIER JOUR DU DELAI DE PREPARATION DES OFFRES AU PLUS TARD A 12H.
- L'OUVERTURE DES PLIS SE FERA LE JOUR MEME A 13 : 00 HEURES AU SIEGE DE L'HOPITAL SALIM ZEMIRLI.
- LA DUREE DE VALIDITE DES OFFRES EST FIXEE A QUINZE (15) JOURS AUGMENTE DE TROIS (03) MOIS.

Midi Libre n° 4196 - Mardi 16 février 2021 - Anep 2116 003 013

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BLIDA  
AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°05/2021  
NIF : 41102400009010

La direction des équipements publics de la wilaya de Blida lance un avis d'appel d'offre :

**Projet :** Réhabilitation et équipement du stade Mustapha Tchaker à Blida en dix (10 lots)

Lot n° 01 : Réhabilitation sous tribune (Zone FIFA)

Lot n° 02 : Charpente métallique (Zone FIFA)

Lot n° 03 : Aménagement extérieur et V.R.D

Lot n° 04 : Blocs sanitaires publics

Lot n° 05 : Siègerie des gradins secteur (A)

Lot n° 06 : Siègerie des gradins secteur (B)

Lot n° 07 : Siègerie de la tribune « Zone FIFA »

Lot n° 08 : Charpente métallique (Gradins)

Lot n° 09 : Piste d'athlétisme

Lot n° 10 : Grand écran numérique.

Seules entreprises qualifiées et spécialisées peuvent consulter et retirer le cahier des charges auprès de la DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BLIDA sur présentation du certificat de qualification en cours de validité copie conforme certifiée en Bâtiment et suivant les conditions d'éligibilité pour chaque lot mentionné à l'article n°04 du présent cahier de charge.

**N.B:** Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour 1 (un) ou plusieurs lots et ne peuvent être retenus que pour un seul lot.

**1-Le dossier de candidature contient :**

- \*Déclaration de candidature remplie, cachet et signée par le soumissionnaire
- \*Déclaration de probité dûment remplie, cachet et signée par la personne habilitée
- \*Statut de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale (copie)
- \*Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- \*Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants
- \*Certificat de qualification et de classification (revoir article 04) et plus dans le domaine de bâtiment comme activité principale ou secondaire en cours de validité (copie)
- \*Attestation de bonne exécution délivrée par les maîtres d'ouvrage publics
- \*Les bilans comptables des trois (03) dernières années doit être visés par les services des impôts (copie)
- \*Liste de personnel justifié par diplôme et affiliation CNAS
- \*Liste de moyens matériels justifier par (cartes grises plus police d'assurance en cours de validité pour le matériel roulant, factures d'achat pour le matériel non roulant, en cas de location joindre contrat notarié).

**2-L'offre technique contient :**

- \*Déclaration à souscrire dûment remplie, cachet et signée par la personne habilitée
- \*Le présent cahier des charges paraphé et signé lu et accepté par le soumissionnaire annexé
- \*Une mémoire technique
- \*Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »

**3-L'offre financière contient :**

- \*La lettre de soumission dûment remplie, paraphée, signée, cachetée et datée
- \*Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, paraphé, signé, cacheté et daté
- \*Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli, paraphé, signé, cacheté et daté
- \*La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

L'offre doit être présentée par le soumissionnaire de la manière suivante :

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière » selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales n°045/2021 Projet : Réhabilitation et équipement du stade Mustapha Tchaker à Blida - en dix (10 lots).

Lot n° 01 : Réhabilitation sous tribune (Zone FIFA), Lot n° 02 : Charpente métallique (Zone FIFA), Lot n° 03 : Aménagement extérieur et V.R.D, Lot n° 04 : Blocs sanitaires publics, Lot n° 05 : Siègerie des gradins secteur (A), Lot n° 06 : Siègerie des gradins secteur (B), Lot n° 07 : Siègerie de la tribune « Zone FIFA », Lot n° 08 : Charpente métallique (Gradins), Lot n° 09 : Piste d'athlétisme, Lot n° 10 : Grand écran numérique.

La date de préparation des offres est fixée à 15<sup>ème</sup> jour à partir de la première parution de l'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

La date de dépôt des offres : les offres doivent être déposées le dernier jour de la durée de préparation des offres avant 12h00, auprès la direction des équipements publics de la wilaya de Blida. Si le jour de l'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un week-end l'ouverture se fera le jour qui suit.

La durée de validité des offres est de 03 mois augmentée de la durée de préparation des offres.

Midi Libre n° 4196 - Mardi 16 février 2021 - Anep 2116 002 965

تهنئة



قرة عيني وأميرتي الصغيرة

« بوكود سيرين »



أطفأت شمعها العاشرة

في 14 فيفري 2021

وبهذه المناسبة السعيدة،

يتقدم الأبوان الكريمان وعائلة

«علاء الدين» وخاصة «عبد الغاني» بأحر التهاني

وأطيب الأمنيات، راجين من المولي عز وجل أن ينبتها

نباتا حسنا وأن يحفظها ويرعاها، وكل عام وهي

بصحة وسعادة وهناء .



# MIDI

## AUTO

VÉHICULES D'OCCASION

# Aït Ali déplore l'absence de "pré-contrôle dans les pays d'origine"

*Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a déploré, jeudi, l'absence de pré-contrôle sur les véhicules d'occasion importés par l'Algérie au niveau des pays d'origine, notamment européens, ce qui a causé au pays des pertes financières importantes.*



IMPORTATION AUTOMOBILE

## L'identité des concessionnaires retenus bientôt révélée

VÉHICULES D'OCCASION

## Aït Ali déplore l'absence de "pré-contrôle dans les pays d'origine"

*Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a déploré, jeudi, l'absence de pré-contrôle sur les véhicules d'occasion importés par l'Algérie au niveau des pays d'origine, notamment européens, ce qui a causé au pays des pertes financières importantes.*

Intervenant lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales et présidée par Slimane Chenine, président de l'Assemblée, Aït Ali Braham a regretté le fait que ces pays "n'effectuent aucun contrôle lorsque les véhicules sont destinés à certains pays africains". L'absence de pré-contrôle, dans les pays d'origine, des véhicules importés par les opérateurs algériens a causé "des centaines de milliards de dollars de pertes à l'Algérie durant les vingt dernières années, que ce soit en raison de la surfacturation ou de l'importation d'équipements imaginaires", a-t-il révélé. Dans ce sens, le ministre a souligné que les véhicules d'occasion importés étaient introduits sur le marché local par "des bandes" qui se sont spécialisées dans l'importation de voitures de moins de 10 ans en faisant croire qu'elles étaient plus récentes.



M. Aït Ali répondait à une question du député de l'Union pour Nahda-Adala-Bina, Ahcène Aribi, au sujet du gel de l'autorisation d'importation des véhicules de moins de trois ans et l'annulation du système préférentiel SKD/CKD. Le ministre a expliqué, dans ce cadre, que les exonérations dont ont bénéficié les opérateurs dans le segment SKD/CKD avaient été transférées aux fabricants locaux des composants, en vertu de la loi

de finances complémentaire 2020 et la loi de finances 2021, rappelant que les sous-traitants n'avaient, par le passé, aucun avantage douanier ou fiscal ni dans leurs investissements ni sur leurs équipements. Ainsi, les opérateurs qui prétendent à investir dans l'industrie mécanique réelle seront obligés de se tourner vers ces sous-traitants qui seront "très concurrentiels" et "protégés par des textes réglementaires", notamment le

décret 20-226 du 19 août 2020 qui impose un taux d'intégration et un modèle d'intégration rendant éligible à l'application de l'article 60 de la LFC 2020. Il a ajouté que la nouvelle réglementation considère le montage automobile comme une activité plus commerciale qu'industrielle, sans l'interdire, pour peu de s'acquitter de toutes les taxes, y compris la TVN (taxe sur les véhicules neufs).

CONSTRUCTION AUTOMOBILE EN ALGÉRIE

## Les discussions avancent très bien avec les partenaires asiatique et européen

Lors d'un entretien accordé à la revue Indjazat, le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a fait savoir que des discussions étaient en cours avec deux constructeurs automobiles, l'un asiatique et l'autre européen, qui ont affiché leur désir d'installer des usines de fabrication locale.

"Nous avons même installé des groupes de travail qui étudient actuellement la consistance de ces projets (...) Les discussions avancent très bien avec nos partenaires", a-t-il confié, ajoutant que le constructeur asiatique

avait proposé également un projet de construction de bus électriques. Pour rappel, le ministre a évoqué à plusieurs reprises le sujet des discussions en cours avec le constructeur asiatique et le constructeur européen, sans révéler leur identité. D'autre part, M. Aït Ali a déjà affirmé qu'un groupe de travail sera formé entre le ministère de l'Industrie et le Groupe Volkswagen pour étudier la possibilité d'établir un projet de construction de véhicules touristiques selon le nouveau cahier des charges.



Le comité technique chargé d'étudier et de suivre les dossiers liés à la pratique de l'activité de fabrication de véhicules a tranché

3 dossiers, concernant la fabrication de véhicules touristiques et utilitaires, sur un total de 18 déposés au niveau du ministère.

### SOCIÉTÉ NATIONALE DES VÉHICULES INDUSTRIELS

#### La mise sous la tutelle du MDN examinée prochainement

Le dossier de la mise de la Société nationale des véhicules industriels (SNVI) sous tutelle de la Direction des industries militaires, relevant du ministère de la Défense nationale (MDN), sera traité par le Conseil des participations de l'État (CPE) dans les plus brefs délais, a indiqué le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali. Le ministre a précisé lors d'une séance de questions orales tenue à l'Assemblée populaire nationale (APN) que le dossier "est sur la table du CPE" qui apporte les dernières retouches à ce dossier, ajoutant qu'il "ne reste plus que la signature".

Cette démarche "profitera aux deux parties" et même à l'économie nationale, a souligné le ministre expliquant que la SNVI bénéficiera d'un plan de charge et d'un plan stratégique et sera intégrée dans un plan industriel, à la fois civil et militaire. De son côté, le MDN ne sera pas obligé de consentir de gros investissements, profitant des équipements et autres infrastructures déjà existants au niveau de la SNVI pour laquelle l'État a investi près de 100 milliards de dinars, a affirmé le ministre.

### RÉALISATION D'UNE NOUVELLE STATION DU MÉTRO D'ALGER

#### Détournement de la circulation routière à Baraki

L'Entreprise métro d'Alger (EMA) a annoncé, dans un communiqué, le détournement de la circulation routière au niveau de la commune de Baraki afin d'achever les travaux de réalisation de la station Mohamed-Belarbi.

Le communiqué a précisé que "dans le cadre des travaux de réalisation de l'extension de la 1<sup>re</sup> ligne du métro d'Alger, Aïn-Naâdja-Baraki, et en vue d'achever les travaux de réalisation de la station Mohamed-Belarbi, située sur le boulevard Mohamed-Belarbi, l'Entreprise métro d'Alger porte à la connaissance des usagers de la route de wilaya (RW) numéro 115 que celle-ci sera fermée à la circulation pour une durée de 36 mois et ce à partir du vendredi 12 février 2021.

La même source a ajouté qu'un nouveau plan de circulation, élaboré par la commission de la circulation et de la sécurité routière de la wilaya d'Alger, a été mis en œuvre pour la déviation du trafic à travers des axes routiers pour assurer l'accès au centre-ville de Baraki, et permettre de rejoindre l'autoroute allant vers Dar el-Beïda - El Harrach à l'Est et l'accès vers Larbaâ - Sidi Moussa à l'Ouest.

IMPORTATION AUTOMOBILE

## L'identité des concessionnaires retenus bientôt révélée

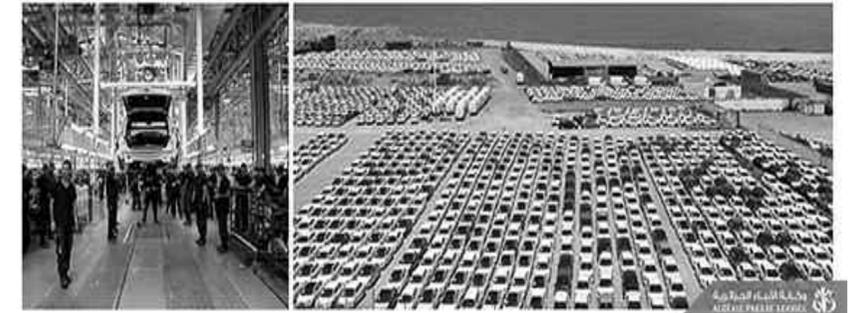
*L'identité des concessionnaires ayant bénéficié d'une autorisation provisoire pour l'importation de véhicules neufs sera bientôt révélée à l'opinion publique, a indiqué le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham.*

Lors d'un entretien accordé à la revue Indjazat, le ministre a fait savoir que la liste des concessionnaires retenus dans le cadre de l'importation de véhicules neufs sera révélée "bientôt" à l'opinion publique, une liste qui inclura d'autres concessionnaires outre les sept ayant déjà reçu leurs autorisations provisoires.

Le ministre a expliqué également que les marques étrangères n'en étaient pas exclues "à condition qu'elles trouvent un concessionnaire résidant en Algérie et non pas associé". Interrogé sur la polémique née récemment autour de la délivrance des agréments pour l'importation des véhicules neufs, le ministre a affirmé que les décisions du comité étaient "souveraines et les autorités supérieures sont mises au courant".

S'agissant des conditions énoncées par le cahier des charges, M. Aït Ali Braham a nié tout aspect "contraignant", expliquant que ces exigences visent à assurer un service de qualité. "Nous avons décidé de limiter certaines dispositions à certains modèles seulement, notamment en ce qui concerne les quatre airbags qu'on a imposés pour les véhicules de haut de gamme seulement. Quant à la surface de 6.200 m<sup>2</sup>, exigée pour les showrooms, pensez-vous que quelqu'un qui ne dispose pas de 800 m<sup>2</sup> pour la maintenance des véhicules est un opérateur sérieux?", s'est-il interrogé.

Des discussions avec un constructeur asiatique et un autre européen. Selon lui, la concession exclusive à partir de la maison-mère a



été incluse dans le nouveau cahier des charges pour éviter que des concessionnaires revendeurs dans leur pays alimentent des revendeurs en Algérie. De plus, a-t-il dit, cette "disposition permettra d'empêcher les concessionnaires nationaux de s'approvisionner sur des stocks morts des différents marchés du monde, sans aucune garantie". A propos des projets industriels pour la construction automobile en Algérie, le ministre a indiqué que des discussions étaient en cours avec deux constructeurs automobiles, l'un asiatique et l'autre européen, qui ont affiché leur désir d'installer des usines de fabrication locale.

"Nous avons même installé des groupes de travail qui étudient actuellement la consistance de ces projets (...) Au moment où je vous parle, les discussions avancent très bien avec nos partenaires", a-t-il confié, ajoutant que le "constructeur asiatique avait proposé également un projet de construction de bus électriques".

Par ailleurs, le premier responsable du secteur de l'Industrie a fait savoir que lors de son récent entretien avec l'ambassadeur du Japon, ce dernier a fait part de la

volonté des entreprises nipponnes d'investir en Algérie, "selon le nouveau canevas existant à l'investisseur de rameurer son savoir-faire et son argent, sans qu'il soit obligé de le mettre à la merci d'un associé local". "Nous voulons lancer notre machine économique dans des créneaux où nous ne serons pas sujets à des soubresauts sécuritaires ou même sanitaires. (...) Si nous arrivons à un rythme d'attractivité qui ramènera 3 à 4 milliards de dollars par an d'investissements sérieux, le tissu industriel va remonter la pente", a estimé le ministre.

**Vers des textes de loi permettant d'investir dans les entreprises publiques**  
En outre, M. Aït Ali Braham a évoqué le financement de la relance industrielle du pays. Ainsi, en termes de ressources internes, "tous les capitaux dormants, sous forme d'épargne thésaurisée échappant à l'investissement public ou privé, vont être drainés avec des mesures incitatives à travers la Bourse ou les placements dans les entreprises notamment publiques".

"Aussi, nous allons changer les textes de loi pour permettre à des investisseurs d'apporter leurs fonds, sans pour autant que cela soit une dette à échéance. Il faudrait également entreprendre une mise à niveau des investissements industriels existants, qui nécessitent des moyens de maintenance modeste", a-t-il expliqué.

Concernant les entreprises publiques, le ministre a noté la nécessité de cesser "les nominations empiriques des dirigeants et des gestions encore plus empiriques". Il a évoqué dans ce sens l'intérêt d'instaurer des contrats de performances établis sur un accord préalable autour de résultats à atteindre à court, moyen et long termes.

"Nous sommes en train de revoir, justement, le mode opératoire pour choisir des équipes dirigeantes devant correspondre à un profil donné afin d'opérer selon un contrat de performance. Une fois ces équipes identifiées, nous pourrions discuter avec les créanciers des voies et moyens de relancer les activités pour chaque groupe et chaque filiale", a-t-il indiqué.

## TRANSPORT FERROVIAIRE

# Reprise des trains sur certaines grandes lignes

Dans le cadre de la reprise progressive de la circulation des trains de transport des voyageurs, la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a le plaisir d'annoncer la reprise du trafic ferroviaire sur plusieurs grandes lignes.

La SNTF annonce la reprise du transport sur la relation : Alger-Constantine-Annaba et retour, ainsi que l'ajout de deux trains sur la relation Alger-Oran et retour, et ce à compter du lundi 15 février 2021, selon les horaires ci-après :

- Alger – Constantine - Annaba : départ à 6h25, le samedi, lundi et mercredi.

- Annaba – Constantine - Alger : départ à 6h10 le dimanche, mardi et jeudi.

A noter que ces trains desserviront les gares des grandes villes, notamment : Bouira, Bordj-Bou-Arréridj, Sétif, El-Eulma, Constantine, Skikda et Annaba.

- Alger – Oran : départ à 6h10 et 14h, avec arrêts dans les grandes gares.

- Oran – Alger : départ à 6h10 et 14h, avec arrêts dans les grandes gares.

La SNTF informe, par ailleurs, que les relations assurées par des trains couchettes sont actuellement interrompues, en application du protocole sanitaire.

Aussi, la circulation des trains dont les horaires coïncident avec les heures de confinement partiel à domicile, reprendra progressivement selon l'évolution de la situation sanitaire.

Pour rappel, cette reprise intervient après la décision des autorités publiques de la reprise progressive et contrôlée de l'activité du transport inter-wilayas des voyageurs.

L'Algérie et la Tunisie œuvrent à relier leurs réseaux ferroviaires respectifs, a affirmé, jeudi à Alger, le ministre des



Travaux publics, et ministre des Transports par intérim, Farouk Chiali qui a signalé que ce projet demeure "tributaire de la compatibilité des infrastructures des deux pays". Lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par son président, Slimane Chenine, le ministre a précisé que la concrétisation du projet de liaison du réseau ferroviaire national au réseau tunisien "demeure tributaire de la compatibilité des infrastructures des sociétés de transport ferroviaire des deux pays, un objectif dont l'Algérie et la Tunisie veillent à concrétiser". En réponse à une question du député Seddik Bekhouche du Parti national pour la solidarité et le développement (PNSD) sur le secteur des transports, tous types confondus, à Tébessa, M. Chiali a rappelé que "plusieurs projets ont été réalisés ou relancés au niveau de cette wilaya frontalière dans le cadre des programmes publics visant à améliorer les services et assurer les moyens de transport des citoyens".

Dans ce cadre, il a évoqué plusieurs projets de développement du réseau ferroviaire national liant Alger et Tébessa en vue de réduire la durée des voyages, notamment à travers l'augmentation de

la vitesse des trains et la protection et la sécurisation de la ligne par la prise en charge des points de croisement. A ce propos, il a fait observer qu'à partir du "20 novembre 2019, trois voyages ont été programmés par semaine pour la ligne Tébessa-Alger avec des rames disposant de toutes les conditions de confort afin d'assurer un meilleur service". Une ligne ferroviaire de 165 kilomètres reliant Tébessa-Aïn M'lila a été réalisée et actuellement en service.

S'agissant de la ligne liant Tébessa-Bir el-Ater, le ministre a assuré que cette région sera "couverte dans le cadre du projet de réalisation de la nouvelle ligne ferroviaire minière liant Djebel Onk-Annaba passant par Bir el-Ater et Tébessa". Dans le domaine urbain et suburbain, M. Chiali a indiqué que la réalisation du tramway de la ville de Tébessa "n'est pas possible, d'autant plus qu'une étude élaborée par un bureau d'études spécialisé avait conclu de l'infructuosité du projet actuellement".

Concernant l'ouverture d'une desserte aérienne reliant l'aéroport de Tébessa à la Turquie, le ministre des Transports par intérim a affirmé la "réalisation d'une étude ayant prouvé l'infructuosité du

projet, d'autant que la demande pour cette desserte ne représente que 0,5 % de l'ensemble des demandes enregistrées à travers Air Algérie dans cette wilaya".

Répondant à une question du député Safi Larabi du Rassemblement national démocratique (RND), autour de la date de la levée de gel sur la délivrance du livret de places de transport par taxi à Aflou (w. Laghouat) et l'adaptation de ce service en fonction du nombre d'habitants de cette région, le ministre a fait état de "l'exploitation de quelque 629 autorisations d'exercice de l'activité de transport des personnes par taxis individuels et collectifs dans la daïra d'Aflou jusqu'au mois de décembre 2019". Le ministre a également indiqué qu'après avoir enregistré une hausse dans la demande pour le transport, "120 autorisations supplémentaires ont été émises le 23 décembre 2019, dont 82 ont été attribuées à ce jour, ce qui porte le nombre global des autorisations exploitées actuellement à 71, tandis que les procédures administratives suivent leur cours pour la délivrance des 38 restantes".

Selon les explications du ministre, le nombre des bus et des taxis autorisés à exploiter est "suffisant" actuellement, en vue de satisfaire la demande pour le déplacement, enregistrée dans la daïra d'Aflou, affirmant que les capacités de déplacement dans cette daïra sera renforcée et ce, en coordination avec les autorités locales, le cas échéant.

Ainsi, 23 lignes de transport collectif des voyageurs existent au niveau de la daïra et exploitées par 169 bus. Des autorisations ministérielles supplémentaires ont été délivrées en vue de renforcer ces lignes, au cours des dernières années, à savoir l'attribution de 17 lignes, dont 8 lignes urbaines et 9 rurales, exploitées par 41 nouveaux bus, ce qui porte le nombre global des bus à 210.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

## 2020, l'année la moins tragique depuis trois décennies

Le bilan des accidents de la route enregistrés en 2020 est le moins tragique depuis trois décennies, a révélé la Délégation nationale à la sécurité routière (DNSR). Le bilan 2020 fait état de 18.949 accidents de la route ayant fait 2.844 morts contre 22.507 accidents ayant fait 3.275 morts en 2019 (-13,16 %). Le nombre d'accidents de la route enregistrés en 2020 est le plus bas depuis 1970 et le nombre de morts est le plus bas depuis 1975, selon la DNSR.

Le bilan fait, par ailleurs, état de 25.836 blessés contre 31.010 blessés en 2019 (-16,68%). Ce nombre de blessés est également le plus bas depuis 1974.

Selon la Délégation nationale à la sécurité routière, le nombre de véhicules du parc national automobile étant passé de 335.600 véhicules en 1970 à 9.416.850 véhicules en 2018, une véritable hécatombe aurait pu se produire. M'sila en tête au niveau national de par le nombre d'accidents et de décès en 2020

La wilaya de Msila vient en tête des wilayas de par le nombre d'accidents avec 798 accidents corporels et de par la

gravité des accidents avec 141 décès durant la période sus-citée, suivie de Sétif (125 décès) et Alger (122 décès). La wilaya d'Alger occupe la deuxième place parmi les wilayas les plus exposées aux accidents de la circulation avec 779 accidents. Le bilan indique que cette situation est liée à plusieurs données, notamment le volume du parc automobile qui s'élève à 1.483.093 véhicules, soit 15,75 % du nombre global du parc national, le volume du réseau routier estimé à 2.364 kilomètres, outre sa population qui s'élève à 3.335.418 habitants.

Toutefois, le nombre des accidents corporels a enregistré dans cette wilaya une baisse de 457 accidents par rapport à 2019. Selon le document, les mercredis et jeudis sont les journées qui enregistrent le plus d'accidents, car précédant le week-end (31,49% du nombre global des accidents), alors que la journée de vendredi est celle qui enregistre le moins d'accidents vu le manque de déplacements.

La tranche horaire entre 00h00 et 06h00

du matin enregistre le plus bas taux d'accidents avec 4,35 %, en raison du manque de déplacements et de la circulation limitée qu'impose le protocole de confinement sanitaire de lutte contre la Covid-19.

L'excès de vitesse vient en tête des principales causes des accidents de la route. En 2020, 3.249 accidents ont été enregistrés en raison de l'excès de vitesse, soit 17,15 % de l'ensemble des causes. Par ailleurs, le manque de vigilance des conducteurs dans les cités a entraîné 2.601 accidents, tandis que la perte du contrôle de véhicule est à l'origine de 1.259 accidents.

Les véhicules légers sont les plus impliqués dans ces accidents avec un taux de 66,46 %, suivis des motocycles (19,39 %), et ce en dépit du fait qu'ils ne représentent que 01,83 % du parc national des véhicules selon les statistiques de 2018.

Les camions, quant à eux, occupent la 3<sup>e</sup> place (8,06 %), suivis des véhicules de transport des voyageurs (2,06 %).

Il convient de signaler que les nouveaux

conducteurs titulaires de permis de moins de deux ans sont les plus impliqués dans les accidents avec un taux de 17,68 %, ce qui pourrait s'expliquer par le manque d'expérience et le jeune âge des nouveaux titulaires de permis de conduire.

Les conducteurs de sexe masculin sont la catégorie enregistrant le plus de victimes avec un taux dépassant les 80 % du nombre total des blessés et des morts. Par ailleurs, et concernant les piétons, le bilan a fait état de 263 morts et 6.126 blessés durant la même période.

Selon la même source, l'Algérie a enregistré des résultats "encourageants" en matière de sécurité routière en 2020 et ce, "grâce aux efforts considérables et permanents de tous les acteurs, notamment la multiplication des opérations de sensibilisation aux risques des accidents de la route, d'une part, et les mesures strictes de prévention ayant été prises afin de limiter le déplacement des citoyens et des véhicules dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, d'autre part".

ALGER, PROGRAMME NATIONAL DE REBOISEMENT 2019-2021

# Plus de 300.000 arbres plantés depuis le lancement

Depuis le lancement du programme national de reboisement 2019-2021, sous le slogan : "Un arbre pour chaque citoyen", la direction des forêts et de la ceinture verte de la wilaya d'Alger a planté plus de 300.000 arbres.

PAR BOUZIANE MEHDI

C'est ce qu'a indiqué, le conservateur des forêts de la wilaya d'Alger, Nourredine Baâziz qui a, à l'occasion d'une campagne de sensibilisation sur la protection de l'environnement, lancée au niveau de la forêt Ben-Haddadi à Béni-Messous, assuré que "plus de 300.000 arbres ont été déjà plantés à ce jour et que l'objectif fixé à 450.000 arbres serait dépassé à terme".

L'intérêt de "l'éducation environnementale dans la préservation de l'environnement" a été souligné par le conservateur des forêts d'Alger qui a expliqué que "la direction des forêts et de la ceinture verte de la wilaya d'Alger organise chaque année, dans le cadre de son programme - My Space is green - (mon environnement est vert), des campagnes de sensibilisation sur le rôle des arbres dans la protection de l'environnement en milieu urbain".

En marge de cet événement, durant lequel 500 arbres ont été plantés par des écoliers et des associations avec l'appui technique de la direction des



forêts d'Alger, le même responsable a déclaré que ce programme cible les enfants et le mouvement associatif en premier lieu, mais il concerne également l'ensemble des acteurs activant dans l'environnement, ajoutant que l'objectif est de "développer une culture environnementale chez les citoyens, en les sensibilisant sur les problèmes écologiques et de créer un lien affectif entre le citoyen et l'arbre".

Selon l'APS, dans le cadre de la préservation des espaces verts dans la capitale, ce responsable a également mentionné le lancement de "23 agriparcs qui représentent des zones tampons entre la partie urbaine et la partie agricole" et il a fait savoir que ces

infrastructures agricoles "constitueront une ceinture verte qui bordera les espaces agricoles les protégeant contre l'étalement urbain", annonçant que "1.200 hectares ont déjà été plantés", mettant en avant l'impact économique de ce projet et sa contribution dans le bien-être des Algérois. Nourredine Baâziz a fait part de "157 cités au niveau de la capitale concernées par le programme de la direction des forêts de la wilaya d'Alger, relatif à l'embellissement des quartiers et l'aménagement des espaces verts urbains, en parallèle de ces actions d'envergure."

B. M.

ORAN, PORTS DE LA RÉGION OUEST

## Nette évolution des exportations

Le volume des exportations de produits industriels à partir des ports de la région ouest du pays a nettement évolué en 2020 à la faveur des mesures incitatives, dont ont bénéficié les opérateurs économiques, et ce en dépit de la crise sanitaire, qui a eu des répercussions négatives sur le transport maritime et les activités des marchés internationaux. Les ports d'Oran, d'Arzew et de Mostaganem ont enregistré une hausse de leurs activités, notamment celles relatives aux exportations de produits industriels comme le ciment, le Clinker et les produits sidérurgiques. Ces exportations ont été destinées à plusieurs pays d'Afrique, d'Europe et de l'Amérique du nord. Des opérateurs nationaux publics et privés ont été à l'origine de ces opérations de commerce international. Il s'agit, entre autre, du Groupe Industriel des Ciments d'Algérie (Gica) et le groupe Lafarge versés dans la production de ciment et ses dérivés, ainsi que le complexe sidérurgique Tosyali, basé à Bethioua à l'est d'Oran. Afin

d'encourager les exportations hors-hydrocarbures, les trois entreprises portuaires ont procédé à l'aménagement de leurs quais pour les adapter aux nécessités des opérations d'import-export des produits sidérurgiques, au renforcement de leurs bases logistiques et à la mobilisation de leurs ressources humaines. Les mesures incitatives ont permis d'atteindre une hausse importante des exportations durant l'exercice 2020 par rapport à l'année précédente. Le P.-dg de l'entreprise portuaire d'Oran, Kouria Mokhtar, a indiqué à l'APS que plus de "2.318.000 tonnes de fer à béton et de tube spiral et autres produits du complexe Tosyali ont été exportées vers plusieurs destinations à travers le monde". Durant l'année écoulée, une quantité de 285.267 tonnes de Clinker, produites par le groupe cimentier Gica, a été expédiée vers l'étranger, réalisant une évolution de 90 % des volumes exportés par rapport à l'exercice 2019, marqué par des livraisons de quelque 150.369 tonnes. Le P.-dg de l'EPO a

indiqué que pour l'année 2021, il "est prévu l'exportation de près de 2 millions de tonnes de ciment et de Clinker". Par ailleurs, afin de dynamiser les opérations d'exportation, 3 quais sur les 13 que compte le port d'Oran, ont été dotés d'équipements techniques permettant d'accueillir des navires de moyen et de gros tonnages pour des opérations de chargement et de déchargement de divers produits sidérurgiques, de ciment et de Clinker. En dépit de la pandémie sanitaire, les travailleurs de l'entreprise ont réussi le défi de traiter les chargements dans des délais records. Il a été procédé au renforcement des équipes intervenant sur les quais, dans le strict respect du protocole sanitaire et à la répartition judicieuse du temps de travail. Pour l'exercice en cours, le complexe Tosyali ambitionne d'atteindre un volume d'exportation de ses produits de 500.000 tonnes, ce qui représente des revenus de l'ordre de 250 millions USD.

APS

BLIDA

## 2.261 accès au réseau de fibre optique réalisés en 2020

2.261 accès au réseau de fibre optique FTTH (Fiber to the Home) ont été réalisés, par la direction opérationnelle d'Algérie Telecom (AT) de Blida, durant l'année 2020. En dépit des circonstances exceptionnelles engendrées par l'épidémie du Covid-19, depuis mars 2020, la direction opérationnelle locale d'AT a pu réaliser de nombreux projets de raccordement à la fibre optique, dans le cadre du programme annuel de développement du secteur, visant la modernisation du réseau et l'amélioration de la qualité des services offerts. Il est fait état de la réalisation durant l'année 2020, de 2.261 accès à la technologie FTTH, dont 1.037 dans la nouvelle ville de Bouinan, et 1.224 à la résidence Chréa, du centre-ville et la cité des 80 logements promotionnels de la commune d'Ouled-Aïch, pour un débit internet de 100 Mb/s, ce qui a permis de raccorder un nombre important de foyers. La direction opérationnelle d'AT de Blida, concentre ses efforts sur la généralisation de cette technologie, considérée comme la meilleure en vigueur, une technologie qui permet la transmission d'un service internet de très haut débit jusqu'au domicile du client, notamment dans les zones reculées et les lotissements nouvellement achevés ou en cours de réalisation. Outre la modernisation des réseaux et l'amélioration des prestations et offres fournies aux clients, ces projets ont pour objectif principal d'intégrer les nouvelles technologies, tout en augmentant le taux de couverture des clients en internet et téléphonie.

AIN-DEFLA

## Mise en terre de 23.329 plants fruitiers après les incendies

Au total, 23.329 plants fruitiers sont mis en terre durant ce début de l'année au niveau de 10 communes d'Aïn-Defla en guise de compensation des agriculteurs ayant été touchés par les feux de forêts de l'été dernier. S'étalant sur une superficie de 617,3 ha, cette opération touchera 11.984 plants ayant trait à l'olivier, 1.656 au cerisier et 9.686 autres à l'abricotier. L'opération de reboisement touchera les communes de Ben-Allah, Miliana, Aïn-Torki, Hammam-Righa, Aïn-Defla, El-Mayenne, Zeddine, Belaâs, Djellida et Mekhatria. Les procédures administratives inhérentes à l'opération de plantation ont été entamées, faisant savoir que celle-ci sera menée par une entreprise privée. Les communes les plus touchées par les incendies de l'été dernier sont, dans leur écrasante majorité, situées en zone montagneuse où la plantation des arbres fruitiers constitue l'essentiel de l'activité agricole, d'où l'impérieuse nécessité d'aider les agriculteurs à surmonter les difficultés induits par cet état de fait.

APS

SALON INTERNATIONAL DE L'EXPORTATION ET DE LA LOGISTIQUE 2021

# Du 6 au 8 juillet 2021 à la Safex

*Le Salon international de l'exportation et de la logistique devra inciter les opérateurs économiques économiques et exportateurs nationaux à acquérir un savoir-faire concernant les méthodes et technologies capables de renforcer les capacités productives, mais pour les rendre plus compétitifs et concurrentiels sur le marché extérieur.*

PAR AMAR AOUIMER

Sous le haut patronage du ministre du Commerce, la Société d'ingénierie de l'innovation et de la prospective économique (Sarl Fnipec) en partenariat avec la Caci, Algex, BSTPO, Cipa, invite les opérateurs économiques à participer à la 1<sup>re</sup> édition du Salon international de l'exportation et de la logistique 2021 (International Export & Logistics Exhibition 2021), qui se déroulera du 6 au 8 juillet au Palais des expositions-Pins Maritimes à Alger (Safex). Le Salon de l'exportation et de la logistique internationale 2021 a pour objectif essentiel "d'améliorer le climat des affaires en se positionnant sur



le marché national et sur de nouveaux marchés, plus particulièrement, le marché africain et européen", précise l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex). Ce salon va permettre aussi aux différents acteurs dans les différents domaines d'exportation et intervenant dans la chaîne logistique et le transport de marchandises d'exposer leurs offres de services, et offrant une excellente opportunité pour renforcer ou établir de nouvelles collaborations aux différents opérateurs économiques, partenariats, et de prise de part sur les marchés local et international. Cette manifestation économique et commerciale se veut une réponse pragmatique d'amélioration du climat

des affaires en Algérie.

"Il s'inscrit à la fois dans la continuité des efforts consentis par toutes les parties prenantes intéressées à l'effet de promouvoir les produits de notre pays et au-delà de ses frontières, en s'intégrant dans de nouveaux marchés internationaux plus particulièrement le marché africain, mais aussi dans la vision globale de notre gouvernement, selon la stratégie nationale de l'exportation, qui vise à booster les entreprises algériennes pour développer qualitativement et quantitativement leurs capacités de production pour se substituer aux produits importés", affirment les organisateurs de cette manifestation économique et commerciale.

**Se positionner sur les**

A. A.

COMPLEXE SIDÉRURGIQUE DE BELLARA

## Mise en exploitation de l'unité de réduction directe

L'unité de réduction directe du complexe sidérurgique Algerian Qatari Steel (AQS) installé dans la zone industrielle Bellara d'El-Milia est entrée en phase d'exploitation avec une capacité de 2,5 millions tonnes par an, a annoncé le P.-dg de l'AQS, Youcef Ahmed El Mohannadi.

Le responsable de l'AQS a indiqué que cette unité de réduction directe entrée en activité ce dimanche constitue "le cœur battant" du complexe avec une capacité atteignant 2,5 millions tonnes par année de fer réduit chaud et froid.

Il a également ajouté que cette "réduction directe est la technologie améri-

caine Midrex ultra développée qui permet de produire un fer réduit de haute qualité avec un taux de pureté de plus de 94 % tout en réduisant le coût de production à travers un processus d'économie de l'énergie et de préservation de l'environnement utilisant le gaz naturel".

Selon la même source, les "efforts seront actuellement dirigés vers la couverture des besoins du marché national en fer et de la demande des projets avec la réservation de 20 % de la production à l'exportation dans le cadre de la diversification des exportations hors hydrocarbures".

Youcef Ahmed El Mohannadi a relevé

que "le complexe suit avec intérêt le développement de la production de la mine de Ghar Djebilet en vue de l'utiliser localement et éviter de recourir à l'importation de minerai brut". Le responsable du complexe AQS a déclaré que "l'entrée en activité de cette unité de réduction directe permettra de générer de nouveaux emplois selon un programme préétabli par l'administration prévoyant de porter le nombre des travailleurs de 1.500 actuellement à 2.300 en plus de 5.000 autres emplois indirects".

De son côté, le P.-dg du groupe Imetal, Tarek Bouslama, a affirmé que l'entrée en exploitation de l'unité de

réduction directe constitue "une annonce du passage de l'Algérie vers une nouvelle étape de l'industrie sidérurgique et du développement de l'industrie locale en adéquation avec les normes internationales. "C'est là un exemple vivant et radieux du partenariat gagnant-gagnant entre l'Algérie et le Qatar."

Cette unité de réduction directe vient s'ajouter aux dix autres unités du complexe sidérurgique de Bellara, dont trois laminoirs, deux fourneaux, une usine de chaux et une autre de production de gaz industriels, selon la même source.

R. E.

ECONOMIE FRANÇAISE

## Prolongation des mesures de contrôle des investissements étrangers

Le gouvernement français a décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 les mesures renforçant le contrôle des investissements étrangers pendant la crise sanitaire, a annoncé récemment le ministère des Finances. Le seuil de détention déclenchant le contrôle de certaines opérations étrangères sur des sociétés cotées a été abaissé temporairement en juillet à 10 % contre 25 % auparavant. "Dans ces temps de crise économique, nous devons garantir la protection de nos entreprises stratégiques. Nous maintiendrons donc le

seuil du contrôle des investissements étrangers en France à 10%", écrit Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance. Cette mesure devait prendre fin en 2020, mais le ministère des Finances a déclaré qu'elle serait prolongée jusqu'à la fin de l'année prochaine. Le gouvernement a abaissé ce seuil par crainte que la volatilité des marchés et une baisse de la valorisation de certaines entreprises françaises ne les exposent à des OPA hostiles.

La mesure impose aux entreprises pre-

nant une participation de plus de 10 % dans une société française cotée d'en informer le Trésor, qui dispose alors de 10 jours pour décider si un examen plus approfondi est nécessaire. L'examen peut déboucher sur un rejet de l'opération. Le gouvernement a rarement fait usage de ce dispositif pour bloquer une opération mais le conglomérat américain Teledyne a renoncé cette année au rachat de la société française de composants optiques Photonis face à l'opposition de l'État. La mesure française s'inscrit dans une démarche

plus large au sein des pays européens visant à scruter davantage les investissements en provenance de pays non européens qui pourraient profiter du contexte sanitaire pour mettre la main sur des secteurs considérés comme stratégiques.

Selon des avocats, ces mesures sont susceptibles de compliquer les opérations de fusions-acquisitions en Europe. Certains fonds spéculatifs basés aux États-Unis ont exprimé leur désapprobation face à ce durcissement.

R. E.

TUNISIE

# "L'ingérence de la France" dans les affaires internes du pays dénoncée

*"Occupez-vous de vos problèmes !" Des dizaines de Tunisiens ont répondu présents à l'appel de la "Campagne tunisienne pour le boycott et la lutte contre la normalisation avec l'entité sioniste" pour manifester devant l'ambassade de France contre son ingérence dans les affaires internes du pays.*

Samedi 13 février, une manifestation a eu lieu devant l'ambassade de France à Tunis à l'initiative de l'organisation d'obédience communiste "Campagne tunisienne pour le boycott et la lutte contre la normalisation avec l'entité sioniste". D'après une vidéo publiée sur Facebook, les porte-paroles de l'organisation dénoncent "l'ingérence de la France dans les affaires intérieures de la Tunisie" suite au soutien apporté par Jean-Yves Le Drian au chanteur tunisien Noomane Chaari "violemment attaqué" dans son pays. Ce dernier avait annoncé en juillet 2020 le projet d'une chanson avec l'artiste israélien Ziv Yehezkel intitulée "Paix entre voisins", et dont la publication du clip sur YouTube le 10 décembre a



déclenché un tollé en Tunisie. Ainsi, rassemblés sur l'avenue Habib- Bourguiba, les manifestants estiment que la France n'a pas réussi à "se réformer et à réinventer une nouvelle diplomatie" loin des sentiers battus de son histoire coloniale. "La France est toujours la même, un pays colonialiste !", scandent-ils.

Intervenant sur la place où se déroulait le rassemblement, Ghassen Ben Khelifa, un porte-parole de la campagne, rappelle "le soutien déplacé apporté par Michèle Alliot-Marie [en sa qualité de ministre

française des Affaires étrangères, ndr] au régime de Ben Ali contre les manifestants qui réclamaient son départ lors de la révolution de 2011". Il affirme que le soutien de la France "est toujours le même, et nous l'avons constaté lors des dernières manifestations nocturnes des jeunes" contre le chômage et la marginalisation sociale. À ce titre, il pointe "l'achat de dizaines de blindés et de voitures 4X4 en France, destinés à réprimer les manifestations en Tunisie".

Il est dénoncé le soutien apporté par le

chef de la diplomatie française "à un chanteur inconnu et en mal d'audience en Tunisie" et met au défi la France, si elle est sincère dans sa démarche, d'encourager la normalisation des pays arabes avec Israël, "de libérer, immédiatement et sans condition, le militant pro-palestinien d'origine libanaise, Georges Ibrahim Abdallah, détenu illégalement depuis 2001 dans les prisons de l'Hexagone".

À ce titre, il appelle la France à "cesser d'être le vassal des États-Unis et d'Israël, en maintenant ce dernier en prison".

BIRMANIE

## Une répression militaire à grande échelle s'organise

Après le relatif laisser-faire des derniers jours, alors que des dizaines de milliers de Birmans sont encore descendus dans les rues des grandes villes, dimanche 14 février, le régime militaire est en train d'organiser une répression à grande échelle du mouvement de désobéissance civile qui menace de paralyser le pays.

Au terme de neuf jours de manifestations ininterrompues, le Conseil d'administration de l'État – nom de la nouvelle instance de pouvoir mise en place au lendemain du putsch du 1<sup>er</sup> février –, a commencé à déployer l'arsenal de son appareil répressif : des véhicules blindés patrouillaient lundi dans Rangoun et plu-

sieurs d'entre eux ont pris position à certains carrefours stratégiques de la ville.

Le même jour, Aung San Suu Kyi, assignée à résidence depuis le coup d'État, devait savoir si son internement allait se poursuivre : accusée d'importations illégales de talkies-walkies, trouvés à son domicile, elle risque deux ans de prison. Son avocat a annoncé qu'elle serait maintenue en détention jusqu'à mercredi à la suite du report de l'audience. S'exprimant depuis la capitale Naypyidaw, il a indiqué qu'il "cherche toujours à pouvoir se rendre auprès de sa cliente", ajoutant que "l'audience se déroulera par visioconférence". Jusqu'à présent, aussi, la police,

qui s'occupait du maintien de l'ordre, était chargée de contenir les manifestations. Mais il semble aujourd'hui que les militaires s'apprentent à s'engager plus directement dans les opérations de contrôle et de répression d'un mouvement devenu l'insurrection pacifique la plus impressionnante de l'histoire du "Myanmar" – nom officiel de la Birmanie.

Pour l'instant, les soldats n'ont pas dépassé le stade de l'intimidation. Mais qu'en sera-t-il demain ou à l'avenir dans un pays où l'armée a déjà fait des milliers de morts en ouvrant le feu sur la foule durant les grandes manifestations antijunte de l'année 1988 ?

ÉTATS-UNIS

## Donald Trump acquitté

Le week-end a été marqué par l'acquiescement de Donald Trump dans son procès en destitution. Mais il va y avoir des répliques. Notamment chez les républicains. On l'a vu, la plupart sont terrorisés à l'idée de s'opposer à l'ancien Président. On a par exemple vu un très beau numéro d'équilibriste de Mitchell McConnell, le patron des sénateurs républicains. Il a prononcé un discours très dur à l'encontre de Donald Trump. Selon lui, l'ancien Président est impardonnable. Il a incité ses partisans à attaquer le Capitole. Malgré tout, il n'a pas voté la destitution. Un autre exemple est assez frappant de cette paralysie : la volte-face du leader républicain à la chambre des représentants

cette fois. Il y a quelques jours, Kevin McCarthy soulignait lui aussi la responsabilité de Donald Trump. Les deux hommes se sont même affrontés le 6 janvier, le jour de l'assaut. McCarthy parvient à joindre le Président au téléphone, il lui demande d'intervenir pour calmer ses supporters. Ce dernier lui répond : "Et bien Kevin, ces gens là sont sûrement plus en colère que vous au sujet des élections", sous-entendu "eux au moins me soutiennent".

Le ton serait monté. Donald Trump a mis un terme à la conversation en disant : "Mais à qui tu crois parler ?" Malgré tout McCarthy vient de rendre visite à Donald Trump dans sa résidence en Floride faisant ainsi acte d'allégeance. Il ne veut pas

insulter l'avenir. Sept sénateurs républicains ont voté pour la destitution. Ce n'est pas négligeable. Il n'y en avait eu qu'un lors du premier procès en destitution. D'un autre côté, on peut aussi se dire que ce n'est pas énorme sur 50. D'autant qu'il faut relativiser ces dissidences. Sur les sept, un seul va remettre son poste en jeu l'année prochaine et donc qui prend un réel risque politique. Si les républicains semblent paralysés, c'est parce qu'ils ne connaissent pas les intentions de Donald Trump. Va-t-il créer un nouveau parti ? Ou va-t-il envoyer des candidats pour punir des républicains déloyaux, en tout cas ceux qu'il estime déloyaux.

Agences

SYRIE

## Des missiles israéliens interceptés au-dessus de Damas

L'armée syrienne a déclaré que les systèmes de défense antiaérienne ont déjoué une "agression israélienne" au-dessus de la capitale Damas, la dernière attaque en date menée par Israël dans le cadre d'une intensification de sa campagne de bombardements en Syrie contre les milices liées à l'Iran.

L'armée israélienne, qui a indiqué avoir débuté lundi des exercices aériens surprise le long de sa frontière nord, a fait savoir par une porte-parole qu'elle ne "commentait pas" les informations venues de l'étranger.

Aucun détail n'a été donné par la presse officielle syrienne sur les cibles visées par l'armée israélienne.

Dans un communiqué, l'armée syrienne a déclaré que des avions israéliens ont survolé le plateau du Golan afin de frapper des cibles aux abords de Damas. Elle n'a pas fait mention de victimes mais ajouté que la plupart des missiles ont été abattus par les systèmes de défense.

"Nos défenses aériennes continuent de repousser des attaques de missiles israéliennes au-dessus du ciel de la capitale", a-t-elle dit.

A la pointe sud de Damas, zone dans laquelle sont ancrées des milices soutenues par Téhéran, d'importantes explosions ont été entendues, ont dit des témoins. De hauts représentants israéliens ont reconnu par le passé que Tsahal menait des attaques en Syrie afin d'y contrer la présence militaire de l'Iran.

Agences

16<sup>es</sup> DE FINALE "BIS" ALLER DE LA COUPE DE LA CAF

# Fortunes diverses pour les Algériens

Les deux représentants algériens en Coupe de la Confédération africaine de football, la JS Kabylie et l'ES Sétif, ont connu des fortunes diverses en déplacement, à l'occasion de la manche aller des 16<sup>es</sup> de finale "bis" de l'épreuve continentale.

PAR MOURAD SALHI

**L'**ES Sétif a réalisé, dimanche, une excellente opération en allant s'imposer à Acra contre l'Ashanti Kotoko du Ghana sur le score de 2 à 1. Le leader de la Ligue 1 s'est ouvert grandes les portes de la qualification à la phase de groupes en damant le pion à son hôte dans une partie à rebondissements.

Les protégés du technicien tunisien Nabil Kouki ont dû attendre le dernier quart d'heure pour prendre l'avantage sur leur adversaire du jour, grâce à sa pépite Amoura à la 74<sup>e</sup> minute et Kendoussi à la 80<sup>e</sup> minute. L'adversaire a eu l'occasion de remettre les pendules à l'heure à la 85<sup>e</sup> minute, sur penalty, mais le portier sétifien, Sofiane Khedaïria, en a décidé autrement.

À la faveur de cette précieuse victoire en déplacement, l'Entente de Sétif a déjà mis un pied au prochain tour et pourra, désormais, préparer dans les meilleures conditions possibles la manche retour, prévue le 21 février prochain au stade du 8-Mai-45 à Sétif. L'entraîneur a affiché sa satisfaction



de cette victoire méritée. "Nous avons réalisé une belle performance en déplacement. Je félicite mes joueurs qui ont bien géré la partie.

Une victoire qui confirme bien notre bonne forme cette saison. Maintenant, nous allons préparer la manche retour dans de bonnes conditions psychologiques. Il faut continuer à travailler dans ce sens jusqu'au bout. Rien n'est encore acquis. Nous sommes appelés à rester concentrés", a-t-il indiqué.

En revanche, la JS Kabylie, second représentant algérien dans cette compétition continentale, s'est inclinée à Bamako face au Stade Malien sur le score de 2 à 1. Néanmoins, le club garde intactes ses chances de qualification au prochain tour de l'épreuve continentale puisqu'il y aura une seconde manche à jouer la semaine

prochaine au stade du 1er-Novembre à Tizi-Ouzou.

Le but inscrit à Bamako par Souyad vaudra son pèsent d'or au match retour. Le club aura besoin d'un seul but pour se qualifier à la phase des poules. L'entraîneur de la JS Kabylie, Denis Lavagne, avoue que son équipe aurait pu revenir avec un match nul.

"J'aurai voulu faire un 1 à 1, mais même avec 2 à 1 nous gardons intactes nos chances pour la qualification au prochain tour. Nous avons reculé dans les dernières minutes pour préserver le score, mais on a été surpris par le penalty. Désormais, à nous de faire en sorte de gagner le match retour chez nous. Il nous suffit pour valider notre billet pour le prochain tour", a-t-il indiqué.

M. S

GRAND-PRIX FAZZA DE PARA-ATHLÉTISME

## L'Algérie prend la 5<sup>e</sup> place avec 25 médailles

La sélection nationale de para-athlétisme (handisport) a terminé à la 5<sup>e</sup> place au classement général du Grand-Prix de Fazza, disputé du 6 au 13 février à Dubaï (EAU).

Après une longue période d'arrêt forcé, en raison de la pandémie du Covid-19, la première sortie des Algériens a été plus que satisfaisante. Présente dans cette 12<sup>e</sup> édition du GP de Fazza avec 18 athlètes, l'Algérie a récolté une belle moisson de 25

médailles : 9 en or, 11 en argent et 5 en bronze.

Les Algériens ont profité de ce retour à la compétition pour évaluer leur niveau et ce, à quelques mois des Jeux paralympiques de Tokyo, prévus du 24 août au 5 septembre prochains. Cette participation a été également l'occasion pour certains athlètes de signer de nouveaux records d'Afrique, à l'image de Sid-Ali Bouzourine sur le 400 m (58.26), ou

encore la belle performance de Achoura Boukoufa au lancer de javelot (33,79 m).

De leur côté, les techniciens algériens présents à Dubaï ont affiché leur satisfaction, quant aux résultats obtenus, lors d'une réunion de travail tenue par les responsables de la délégation, à l'issue de la dernière journée des épreuves.

APS

CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

## Kheïreddine Madoui nouvel entraîneur du MCO

À la recherche d'un entraîneur depuis le départ de Bernard Casoni, les dirigeants du Mouloudia Club d'Oran tiennent, désormais, son remplaçant en la personne de Kheïreddine Madoui.

Le Mouloudia Club d'Oran a officiellement indiqué avoir nommé Kheïreddine Madoui au poste d'entraîneur principal.

L'ancien entraîneur de l'ES Sétif, au chômage depuis la fin de son aventure avec Al Khaleej, en 2<sup>e</sup> division d'Arabie saoudite, a signé un contrat jusqu'à la fin de la saison.

De retour dans le Championnat d'Algérie après deux ans d'absence, Madoui sera chargé de permettre au MCO de viser haut, lui qui est 5<sup>e</sup> à 6 points du leader l'ES Sétif.



CHAMPIONNAT DU QATAR

## 13<sup>e</sup> but pour Youcef Belaïli cette saison

Titulaire après avoir écopé d'un match de suspension suite à son carton rouge, l'ailier international algérien Youcef Belaïli a réussi à marquer son 13<sup>e</sup> but de la saison mais aussi à offrir les 3 points pour son club à la dernière minute de la rencontre. Youcef Belaïli, de retour de suspension, a longtemps buté sur un gardien d'Umm Salal en pleine forme lors de cette rencontre de division 1 qatarie. Finalement, lorsque son club, le Qatar SC, a décroché un penalty à la 89<sup>e</sup> minute de jeu, Youcef Belaïli s'est chargé d'inscrire son 13<sup>e</sup> but (8<sup>e</sup> penalty) en 9 matchs cette saison. Avec cette victoire, le Qatar SC remonte à la 3<sup>e</sup> place du Championnat, à 17 points du leader Al Sadd de Bounedjah et Xavi.

ARABIE SAOUDITE

## Farouk Chafaï offre la victoire à Damac

Solide défensivement face à l'équipe d'Al Hilal, l'un des plus grands clubs d'Arabie, l'ancien défenseur de l'USM Alger Farouk Chafaï a marqué et offert la victoire à Damac.

Le défenseur international Farouk Chafaï a inscrit à la 44<sup>e</sup> minute de jeu un but sur corner pour le club de Damac face à Al Hilal. La rencontre, qui se déroulait dans le cadre de la première division d'Arabie saoudite, est historique puisque la victoire de Damac par 1 but à 0 signe sa première victoire de toute l'histoire face à Al Hilal. Avec ces 3 points, Damac est 15<sup>e</sup> sur 16 tandis qu'Al Hilal stagne à la 3<sup>e</sup> place du championnat.

FRANCE, OGC NICE

## Bon match de Hicham Boudaoui face au PSG

Le jeune milieu de terrain de l'OGC Nice Hicham Boudaoui a été à nouveau titularisé par son entraîneur Ursea dans un poste de milieu défensif face au PSG. Auteur d'une bonne prestation, il confirme son retour en forme. Hicham Boudaoui retrouve progressivement la confiance. Aligné à différents postes puis relégué sur le banc par Patrick Vieira, l'ex-joueur du Paradou profite de l'intronisation d'Adrian Ursea pour retrouver des couleurs. Pour le match de Ligue 1 Uber Eats qui opposait le Paris Saint-Germain à l'OGC Nice, Boudaoui a pu exprimer sa qualité de passe et de couverture. Face à un adversaire de taille, l'international algérien s'est montré disponible à la récupération, en remise et pour la construction du jeu offensif de son équipe.

Redevenu indiscutable au poste de numéro 6, Boudaoui pourrait faire son retour en EN dès le mois de mars et la prochaine liste de Djamel Belmadi.

## LE PETIT NICOLAS

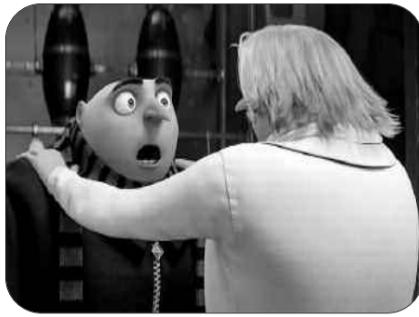


21h00



Le Petit Nicolas mène une vie tranquille entre ses parents qui l'aiment et ses chouettes copains d'école. Alors qu'il doit plancher sur un sujet de rédaction : - Quel homme souhaiteriez-vous devenir ? -, Nicolas réalise qu'il aimerait bien rester petit tout le temps et continuer cette douce existence. Mais malheureusement, une nouvelle va chambouler cet équilibre idyllique : il surprend une conversation de ses parents laissant entendre que sa maman attend un heureux événement...

## MOI MOCHE ET MÉCHANT 3



21h00



Gru apprend par sa mère qu'il a un jumeau prénommé Dru. Accompagné de ses filles, de Lucy et des Minions, il finit par faire la connaissance de ce frère inattendu. Alors qu'il a abandonné ses activités de - méchant - et que sa carrière de redresseur de torts est au point mort, Gru est surpris par la proposition de Dru. Son frère aimerait qu'ils reprennent ensemble les affaires illégales de la famille. S'il refuse dans un premier temps, Gru se laisse finalement convaincre...

## UNE PLANÈTE PARFAITE



21h00



Le soleil et les volcans sont deux forces primitives ayant accompagné la naissance de la planète. deux forces essentielles à l'origine de toute vie sur Terre. Au pied du volcan Ol Doiyo Lengai, en Tanzanie, le lac Natron, l'un des plus corrosifs de la planète, abrite les flamants nains d'Afrique de l'Est. Dans l'océan Pacifique, les îles de l'archipel des Galápagos sont volcaniques. Malgré le danger, les iguanes s'y aventurent.

## CRIMES PARFAITS



21h00



Cinq plongeurs partent pour une sortie en mer sur un yacht. Ce produit un accident de plongée mortel, suivi d'une enquête de police. C'est à Louise que revient la tâche de résoudre cette affaire, alors qu'elle doit composer avec les tracasseries que lui impose son mari. Elle a donc un peu le tête ailleurs quand elle part sur la piste de son suspect, un des quatre plongeurs toujours en vie.



# LA SELECTION DU MIDI LIBRE

## MURDOCH, LE GRAND MANIPULATEUR DES MÉDIAS



21h00



En 1995, Rupert Murdoch, 64 ans, songe à laisser les rênes de son empire médiatique à l'un de ses enfants. Charismatique, intelligente, sa fille Elisabeth semble la mieux placée. Mais ses frères, Lachlan, le bon élève, et James, le trublion, sont aussi en lice. Le magnat australien, qui n'a fait qu'une bouchée des médias britanniques avec la bénédiction thatchérienne, veut peser sur la nomination du prochain Premier ministre. Quel candidat soutenir ?

## FORD BOYARD



21h00



Jeremy Ferrari, Marine Lorphelin, Virginie Hocq, Brahim Asloum, Samuel Etienne et Olivier Delacroix sont les premiers cette saison à affronter les nouvelles épreuves du Fort. Ils jouent pour l'association - Stars de Champagne -, qui œuvre dans les Ardennes pour les enfants hospitalisés. Depuis 1996, plus de 400.000 euros ont été reversés aux hôpitaux pour les enfants.

## RECHERCHE APPARTEMENT OU MAISON



21h00



Au sommaire : "Marine Lorphelin". Elue Miss France en 2013, Marine Lorphelin souhaite investir pour une maison à Lyon. Sandra Viricel et Stéphane Plaza cherchent le bien qui lui plaira. Romain Cartier aide, quant à lui, Valérie à trouver une maison plus petite à Dijon. Sophie Bensaid épaula deux cousins, Yanniss et Kheira dans leur quête de l'appartement rêvé.

## SWAT TÉMOIN PROTÉGÉ



21h00



Le SWAT se lance à la recherche d'un adolescent disparu. Leur enquête les mène jusqu'à une personne bénéficiant du programme de protection des témoins. Hondo se dispute avec sa petite amie au sujet d'une conférencière invitée au centre communautaire. De son côté, Luca craint de ne pas être physiquement apte à la reprise du travail de terrain...

Web : [www.lemidi-dz.com](http://www.lemidi-dz.com)  
**MIDI**  
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : [direction@lemidi-dz.com](mailto:direction@lemidi-dz.com)

La rédaction  
e-mail : [redaction@lemidi-dz.com](mailto:redaction@lemidi-dz.com)

Standard :  
021.18.22.67  
Rédaction : Tél-Fax :  
023.18.22.67  
Publicité : Tél-Fax :  
023.18.22.67  
[publicite@lemidi-dz.com](mailto:publicite@lemidi-dz.com)  
Pour vos publicités  
s'adresser à l'ANEP  
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre  
EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16  
Adresse : 12 rue Fouzia-Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:09
Dohr	13:02
Asr	16:03
Maghreb	18:31
Icha	19:50

CONTRE LES FORCES D'OCCUPATION MAROCAINES

## L'ARMÉE SAHRAOUIE MÈNE DE NOUVELLES ATTAQUES

Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) ont mené des attaques, pour le 95<sup>e</sup> jour consécutif, contre les positions de l'occupation marocaine dans les secteurs de Oum-Drika, Bekkari et Fersia au niveau du mur de sable.

C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère sahraoui de la Défense.

Selon le communiqué militaire, rapporté par l'Agence de presse sahraouie (SPS), "les unités de l'APLS ont poursuivi leurs attaques ciblées contre les retranchements de l'armée d'occupation marocaine au niveau du mur de sable".

Lors de "la journée de dimanche des unités avancées de l'APLS ont ciblé, dans leurs frappes intenses, des bases militaires marocaines dans trois sites", précise le communiqué.

Et d'ajouter qu'un "bombardement a ciblé les forces d'occupation marocaine retranchées dans les régions de Azemoul-Oum-Khamla (secteur Oum-Drika), Aklibet Akaya (secteur de Bekkari) et Rousse-Asloukia-Ould-Zoubir (Secteur de Fersia)", ajoute la même source.

Les "attaques de l'APLS se poursuivent



contre l'occupant marocain qui a subi de lourdes pertes tout au long du mur de la honte", conclut le communiqué.

### Deux enfants enlevés par les forces de répression marocaines

Les forces de répression marocaines ont enlevé deux enfants mineurs dans le quartier l'Irak dans la ville d'El-Ayoune occupée au Sahara occidental, rapportent hier des médias sahraouis.

Selon ces sources, "des soldats de l'occupation marocaine, en tenue civile,

ont enlevé deux mineurs et les ont conduit à une destination inconnue".

Il s'agit de "Zakaria al-Rijibi et Akram al-Hanafi, enlevés par un groupe dirigé par le bourreau Ali Boufri", précisent les médias sahraouis.

Les villes sahraouies occupées connaissent une escalade dangereuse des agressions menées par les autorités d'occupation marocaines contre les civils et militants sahraouis, même les enfants n'en sont pas épargnés.

Dans ce contexte, plusieurs associations sahraouies avaient tiré la sonnette d'alarme

quant à "l'escalade dangereuse et une hausse inédite" des harcèlements de la part des forces d'occupation contre les civils, les activistes et les journalistes sahraouis dans les villes occupées, depuis la reprise de la guerre au Sahara occidental.

Le 13 novembre dernier, l'armée marocaine avait violé l'accord de cessez le feu, signé en 1991 sous l'égide de l'Onu entre le Front Polisario et le Maroc en menant des attaques contre des manifestants civils sahraouis dans la zone tampon d'El-Guerguerat.

### COVID-19

## La Russie annonce un test de détection du variant britannique

Le premier test de détection au monde de la mutation "N501Y" du coronavirus, appelé variant britannique, a été développé et enregistré en Russie, annonce dans un communiqué l'agence sanitaire russe sur son site hier, reprise par l'agence de presse Sputnik, précisant qu'il utilise un kit de réactifs appelé "Amplisens Sars-CoV-2-UK-IT" spécialement prévu à cet effet. L'agence sanitaire russe indique dans son communiqué : "Le nouveau système de test détecte rapidement la présence de la souche mutante, qui est réalisée par une sélection spéciale d'oligonucléotides pour une amplification efficace de la mutation britannique".

Selon la même agence, ce kit de réactifs a passé avec succès les essais cliniques, lesquels ont prouvé sa grande précision sur des échantillons dont la mutation a été confirmée.

Faisant savoir que d'autres réactifs sont en développement, la même source ajoute que cette nouvelle technologie peut être utilisée pour détecter toute autre mutation du nouveau coronavirus.

Pour rappel, la souche britannique du coronavirus, plus contagieuse que le virus d'origine, a été détectée pour la première fois le 14 décembre.

Selon un rapport de l'Organisation mondiale de la santé du 9 février, elle est désormais présente dans 83 pays.

### IL FUYAIT UNE TENTATIVE D'AGRESSION

## UN ÉTUDIANT PERCUTÉ MORTELLEMENT PAR UNE VOITURE À ORAN

La colère des étudiants ne s'estompera pas de sitôt. 10 jours après le décès de l'étudiante Nacéra Bekkouche dans un incendie à la cité universitaire Ouled-Fayet 2, un autre étudiant décède à Oran. La victime a été percuté par une voiture alors qu'elle tentait de fuir une agression dans la soirée du dimanche 14 février. Des étudiants, résidant à la cité universitaire Rezoug-Belkhir, ont aussitôt tenu un sit-in pour protester contre l'insécurité qui règne autour de leur résidence.

La victime, Raouane Imad-Eddine, âgé de 23 ans et originaire de Tiaret, a trouvé la mort sur la RN11, non loin de la cité universitaire Rezoug-Belkhir, où il séjournait. L'étudiant en master I à l'université des sciences et technologies d'Oran Mohamed-Boudiaf, était sur le chemin du retour à la cité vers 20h30, selon des témoins oculaires cités par le journal *El Khabar*, lorsqu'un groupe d'individus munis d'armes blanches a surgi pour

l'agresser. Il a tenté de prendre la fuite en traversant la RN 11 où il sera percuté et tué sur le coup.

Ce n'est pas la première fois que des étudiants de cette cité universitaire sont les victimes de tentatives d'agressions et de vols. "Il est connu des habitants d'Oran que c'est un véritable aventure que de traverser le pont (par lequel passait Imad-Eddine, NDLR), compte tenu du nombre d'agressions qui y ont lieu", poursuit *El Khabar*. Des étudiants, cités par le même journal, ont affirmé avoir déjà été dépouillés de leur argent ou leur téléphone sur ce lieu. La dépouille de la victime a été transférée par la Protection civile vers l'hôpital du 1<sup>er</sup> Novembre. La mort de Imad-Eddine a suscité la colère de ses camarades. Ils ont d'abord tenu un sit-in dans la soirée du dimanche puis un autre dans l'enceinte de l'USTO. Une protestation à laquelle se sont joints des enseignants universitaires.

### BILAN CORONA EN ALGÉRIE

## 4 décès et 183 nouveaux cas en 24 heures

183 nouveaux cas testés positifs au coronavirus, 169 guérisons et 4 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, selon le bilan du lundi 15 février 2021 publié par le Comité scientifique chargé du suivi de l'épidémie de coronavirus. L'Algérie totalise ainsi 110.894 contaminations depuis le début de l'épidémie dont 2.943 décès et 76.161 guérisons. Le bilan reste sous la barre des 200 cas pour le 2<sup>e</sup> jour consécutif. Le nombre de contaminations évoluait en dents de scie mais restait inférieur à 300 personnes par jour depuis le début de l'année en cours. Le Premier ministre a annoncé la reconduction dimanche 14 février 2021 des mesures de confinement partiel de 22h à 5h dans les 19 wilayas concernées à partir de lundi 15 février 2021. La campagne de vaccination a débuté en Algérie le 30 janvier à Blida, premier foyer de la pandémie en Algérie et l'une des wilayas qui en a le plus souffert. Les premières et secondes phases concernent, selon le gouvernement, le personnel de la Santé, en première ligne dans la lutte contre le coronavirus et les corps de sécurité, les personnes âgées, le personnel de la presse et les malades chroniques.